"Grand Projet des Villes" (GPV) des Hauts de Garonne

PINS

PLATE-FORME D'INNOVATION NUMERIQUE ET SOCIALE

CAHIER DES CHARGES

Version 5

TABLE DES MATIERES

1. PINS : CONTEXTE ET OBJECTIFS 3

1.1. Objectifs généraux 3
1.2. Correspondance avec les objectifs du GPV 3
1.3. Un projet qui s'appuie sur des pratiques numériques déjà importantes 5
1.4. Objectifs de la plate-forme d'innovation numérique et sociale 8

2. ARCHITECTURE GENERALE 10

2.1. Espace public 10
2.2. Données publiques 10
2.3. Projets citoyens 11
2.4. Faire voir 11

3. PUBLICS ET UTILISATEURS 12

3.1. Les citoyens 12
3.2. Les collectivités 12
3.3. Les associations 12
3.4. Les entreprises 12
3.5. Les médias locaux 13
3.6. Les commerçants et artisans 13

4. LES COMPOSANTS NUMERIQUES DE LA PLATE-FORME 14

4.1. Page d'accueil de la plate-forme 14
4.2. Fonctions transversales de la plate-forme 17
4.3. L'inscription et le profil utilisateur 20
4.4. Le « Datastore », répertoire des données publiques réutilisables 25
4.5. Propositions citoyennes 30
4.6. Une cartographie coopérative du territoire 34
4.7. Agenda collaboratif de la rive droite 39
4.8. Wiki collaboratif : l'autoportrait du territoire par ses habitants 44
4.9. Les "mini-portails" thématiques 49
4.10. Moteur de recherche hyperlocal 51

5. FONCTIONS DE BACK-OFFICE 54

5.1. Les administrateurs 54
5.2. Les statistiques 54
5.3. Un module complet de gestion de contenus 55

1. PINS : CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Objectifs généraux

Le "Grand Projet des Villes" (GPV) de la Rive Droite de l'agglomération bordelaise (*voir encadré*) s'appuie à la fois sur des actions de construction et d'aménagement de l'espace et sur une démarche de réappropriation du territoire par ses acteurs et ses habitants.

Le numérique doit être l'un des outils de cette réappropriation. Dans ce but, le GPV a initié en 2009 un projet ambitieux intitulé " Co-Construire la Rive Droite numérique" [www.rivedroitenumerique.org].

Ce projet expérimental d'une durée d'un an, piloté par le GPV avec la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), les laboratoires ADES et MICA de l' Université de Bordeaux 3 et avec le soutien d'Aquitaine Europe Communication (AEC), vise à faire émerger une plate-forme numérique représentant les activités publiques, entrepreneuriales, associatives et citoyennes de la Rive Droite, territoire composé des quatre villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.

L'objectif du projet consiste à créer un dispositif (une plate-forme d'innovation), appuyée *notamment* sur des outils numériques, qui facilitera la conception, la production, l'échange et la diffusion de contenus et de services urbains.

1.2. Correspondance avec les objectifs du GPV

Le projet de renouvellement du territoire s'appuie sur une armature originale et efficace :

- le tramway dont l'impact s'avère déterminant,
- le parc des Coteaux, espace vert public de 400 hectares
- un pôle de mobilité multimodal sur le bas Cenon, (gare Pont Rouge)
- d'importants équipements de services publics d'agglomération,
- en attendant l'ouverture de deux nouveaux ponts.

Ce projet s'organise autour de trois axes complémentaires :

- Le renouvellement urbain : 12 opérations représentant des milliers de logements démolis, 5 200 logements construits, un réseau complet de médiathèques, d'écoles, d'équipements sportifs, d'espaces publics reconstruits ou reconfigurés. En complément, une "Charte de qualité architecturale, urbaine et paysagère" a été rédigée.
- Le développement social : éducation et culture (création d'équipements, de festivals, d'un projet culturel intercommunal, d'actions sur la mémoire des quartiers…).
- Le développement économique : attraction d'entreprises, activité locale, emploi, insertion…

L'un des objectifs majeurs assignés au GPV est de changer l'image des quartiers et, au-delà, du territoire dans son ensemble. Afin de répondre à cet objectif, le GPV s'est engagé en 2008 dans la construction d'une stratégie concertée de promotion du territoire. Cette stratégie connaît aujourd'hui plusieurs déclinaisons numériques :

- Le blog de la rive droite : http://www.blog-rivedroite.fr/
- Twitter : http://twitter.com/rivedroitebx

- Facebook : http://www.Facebook.com/jaime.larivedroite

A PROPOS DU "GRAND PROJET DES VILLES" (GPV) DES HAUTS DE GARONNE

www.surlarivedroite.fr

QU'EST-CE QU'UN GRAND PROJET DES VILLES ?

Les Grands Projets de Ville (GPV), issus de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire de 1999 visent à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans la dynamique de développement de leur agglomération.

Ils ont succédé aux Grands Projets Urbains (GPU) mis en œuvre de 1991 à 1994. Dans la continuité des GPU, les GPV concernent les quartiers éprouvant des difficultés liées au chômage, à la pauvreté, à la délinquance, au problème d'image. Le programme GPV concerne les aspects urbains, économiques et sociaux et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

LE GPV DES HAUTS DE GARONNE

Le Grand Projet des Villes des Hauts de Garonne est, pour les 66 000 habitants des quatre communes : BASSENS , CENON , FLOIRAC , LORMONT , un enjeu majeur d'équilibre social et de transformation durable des quartiers concernés.

Sur les 50 sites GPV de l'Hexagone , le GPV girondin dont la structure juridique porteuse est un Groupement d'Intérêt Public , a la particularité d'être le seul GPV intercommunal, ce qui souligne la dimension d'agglomération et la volonté de fédérer toutes les énergies pour inverser les tendances qui ont longtemps stigmatisé la rive droite de la Communauté Urbaine de Bordeaux .

1.3. Un projet qui s'appuie sur des pratiques numériques déjà importantes

En 2009 et 2010, quatre études ont été réalisées sous la coordination de la Fing :

- Aquitaine Europe Communication a mesuré l'équipement et l'usage numérique sur les 4 communes du territoire.
- Le laboratoire MICA de l'université de Bordeaux a mené un audit de communication en deux parties : le "web 1.0" des acteurs publics, et les usages "web 2.0" des citoyens, des entreprises et des institutions.
- Le laboratoire ADES de l'université de Bordeaux a mené une étude sur la présence des associations du territoire sur le web ("1.0" et "2.0").
- Enfin, la société Linkfluence a mesuré à l'aide d'outils informatiques les "expressions numériques" publiques sur le web, qui interviennent *depuis* et *à partir* du territoire du GPV, et en a dressé des cartes.

Tous les rapports sont disponibles sur le site www.rivedroitenumerique.org

Il ressort de ces études un ensemble de constats forts :

1.3.1. La connectivité est un phénomène de masse

Les habitants du GPV se situent certes un peu en dessous des moyennes nationales et départementales en matière d'équipement et d'usages numériques (micro-ordinateur, internet – mais pas mobile), mais pas d'une manière aussi nette que la composition sociale du territoire pourrait le faire penser à première vue.

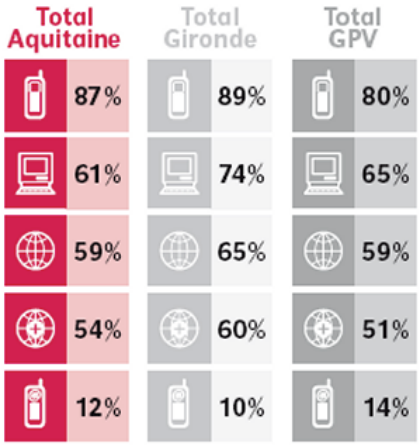

Près de 3 habitants sur 5 sont en effet connectés à l'internet, un écart se creusant entre Floirac (71%) et Cenon (54%, et moins dans le Bas Cenon) lié aux CSP et au niveau d'éducation. L'équipement mobile se situe dans la moyenne, et l'internet mobile, si tant est qu'on puisse déjà le mesurer de manière fiable, serait apparemment *plus* utilisé dans les communes du GPV qu'ailleurs.

1.3.2. Les espaces d'expression publique numérique sont nombreux et actifs

Le recensement automatique des sites, blogs et profils publics sur les réseaux sociaux qui émettent *depuis* le territoire et publient (au moins en partie) *à propos* de sujets locaux fait émerger une sphère relativement large : environ 3 000 sites éligibles, dont 524 peuvent être considérés comme des "espaces numériques" actifs et réellement pertinents. Cela représente 1% de la population (hors enfants) – un chiffre apparemment faible, mais qui représente en réalité une base importante. En effet :

- D'autres individus et groupes publient depuis le territoire, mais sans nécessairement s'en revendiquer, ou en parlant de tout autre chose (par exemple, de musique ou de BD, pour citer des exemples effectivement rencontrés dans le GPV).
- Un blog, un forum d'association, un profil Facebook, attire des contributions externes d'internautes que l'on ne sait pas reconnaître statistiquement, mais qui sont beaucoup plus nombreux que les auteurs originaux.

A partir d'exemples comparables, on peut estimer qu'**entre 5% et 10% de la population est actuellement "contributrice"** de contenus publics (sites, pages, profils, commentaires, contributions dans des forums…) sur le web.

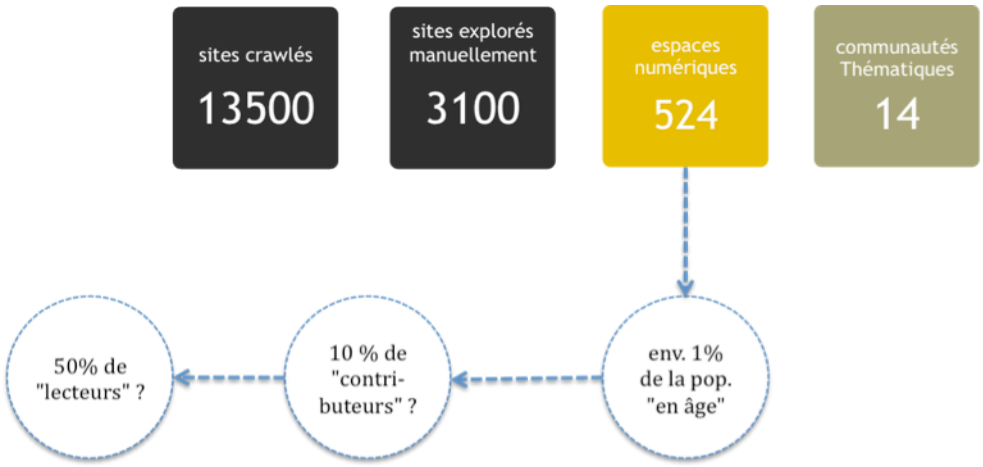

L'univers web du GPV s'organise selon 4 univers actifs, mais qui communiquent peu ou pas entre eux :

- Les institutions (présentes, mais pour l'essentiel sur le "web 1.0",et qui ne renvoient pas vers le reste du web)
- Les entreprises (présentes sur les web 1.0 et 2.0, mais peu préoccupées par le territoire lui-même)
- Les associations (présentes vis-à-vis de leurs membres et de leurs financeurs, mais sans lien entre elles ni avec d'autres ressources du territoire)
- Les individus (web 2.0 dominant – blogs et Facebook –, pour échanger entre soi et à propos de son quotidien localisé)

L'un des enjeux du projet PINS consiste à favoriser le rapprochement de ces univers, au service de la cohésion du territoire, de son image et du développement économique et social.

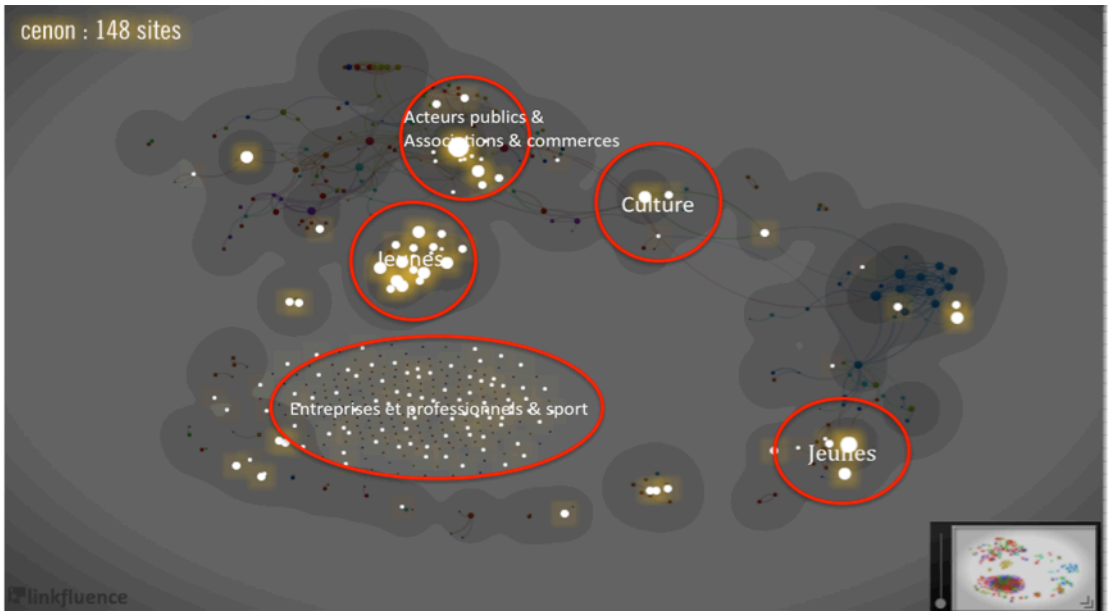

L'autre constat issu des études est que la majorité des expressions et des échanges portent sur des sujets quotidiens et très locaux, et qu'elle reflète des relations ancrées sur le territoire : par exemple, l'importance des communautés musicales à Floirac se reflète très fortement sur le web ; ou encore, le fait que le lycée de Lormont réunisse des adolescents venus de tout le territoire se traduit par l'existence de communautés de sites liés les uns aux autres issus de plusieurs communes.

Parmi les thèmes abordés, on note :

- La domination systématique du thème "jeunesse & quartiers", sauf à Floirac où la musique prend le relais comme facteur d'identification ;
- "Entreprises et professionnels " constituent selon les communes le 2e ou le 3e domaine ;
- Vient ensuite le thème "Particuliers et réseaux personnels" (qui reflète le quotidien social, mais des adultes – "jeunesses et quartiers" reflétant celui des adolescents) ;
- Les derniers thèmes réellement significatifs sont les sports et la musique, autour desquels se constituent des petites communautés, mais soudées et impliquantes.

Les "communautés thématiques" sur le web du territoire du GPV

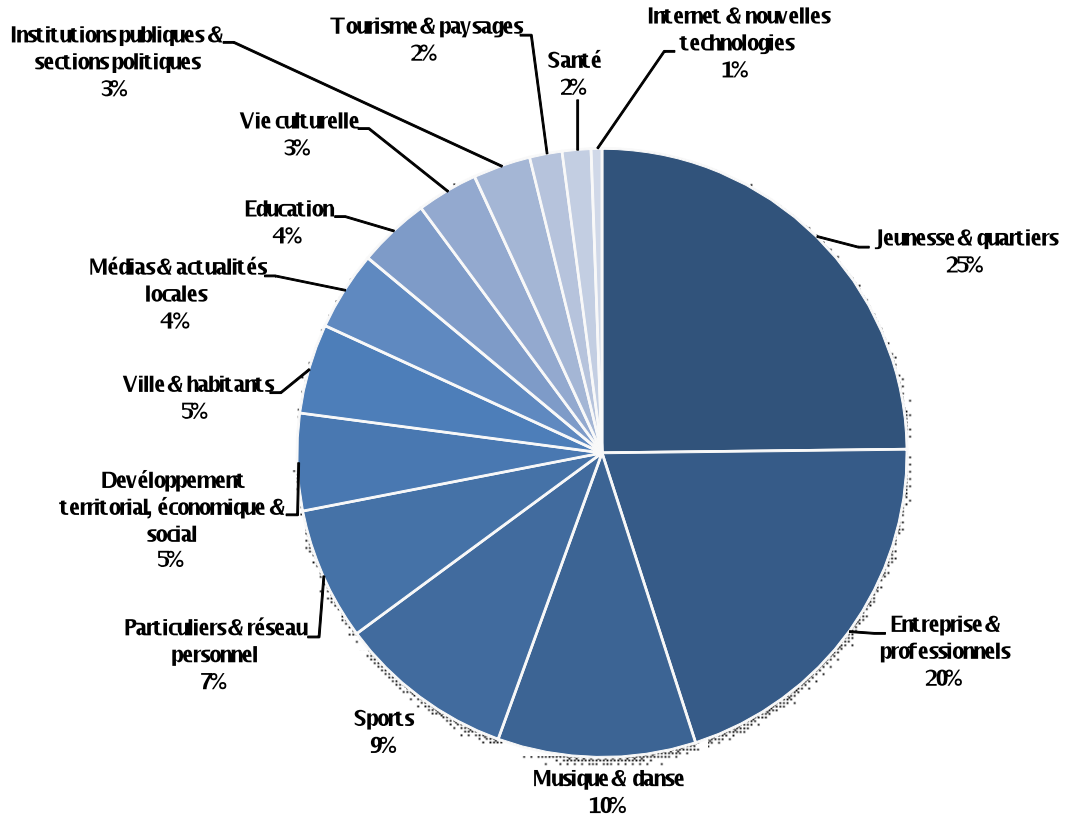

PINS doit s'appuyer sur ces dynamiques, et les appuyer à son tour, pour leur permettre de contribuer à la qualité de vie et au lien social sur le territoire.

1.4. Objectifs de la plate-forme d'innovation numérique et sociale

PINS est un dispositif mutualisé (technologies, informations, outils, méthodes, lieux, moyens de communication, animation…) qui vise à mettre le numérique au service du Grand projet de ville. Il s'agit en particulier de favoriser l'innovation décentralisée (à la fois publique, entrepreneuriale, associative et citoyenne) et l'appropriation des ressources de la ville par ses habitants. Le numérique ne doit en effet pas être seulement l'instrument d'une innovation "descendante", ce qui irait à l'encontre de l'esprit du GPV : tout en améliorant le fonctionnement des villes et les services qu'elles apportent, il doit contribuer à la réappropriation par les habitants de leur espace de vie et à la coproduction des réponses à leurs besoins.

PINS a donc pour objectifs :

- D'abaisser considérablement les barrières à l'innovation et à l'intervention dans le quotidien du territoire.
- Pour permettre à tous les acteurs du territoire d'enrichir concrètement l'offre de contenus, de services, d'espaces d'échange et d'initiative, issus du territoire et destinés à ses habitants,

La plate-forme est donc accessible à tous les acteurs, en tant à la fois qu'utilisateurs et que contributeurs : citoyens, associations, créateurs, groupes informels, médias, entreprises, acteurs publics...

PINS en un schéma

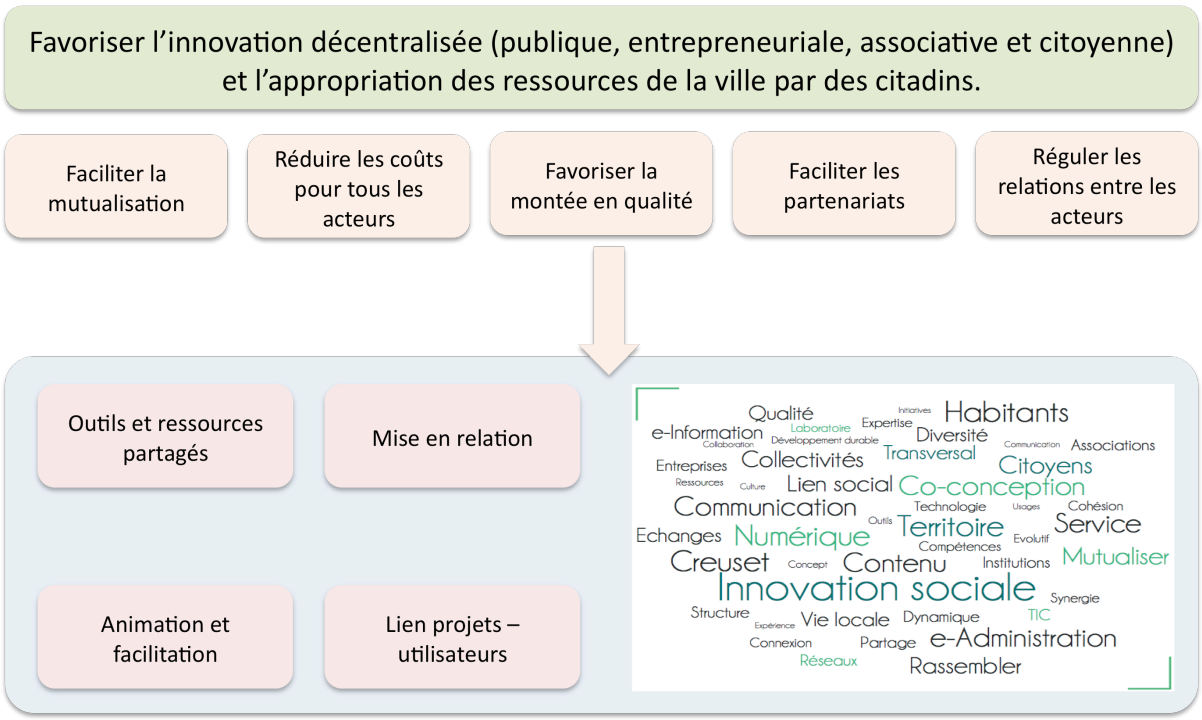

Concrètement, PINS doit :

- Faciliter l'émergence, le prototypage, l'expérimentation, la réalisation d'idées et de projets… ainsi que la rencontre entre des initiatives innovantes et leurs publics potentiels ;
- Réduire les coûts pour tous les acteurs : mutualiser des moyens et des informations, réduire les cycles... ;
- Favoriser la montée en qualité de projets portés par des individus, des associations, des jeunes entreprises…
- Faciliter les partenariats entre projets similaires, entre acteurs complémentaires, entre public, associatif et privé…
- Réguler si nécessaire les relations entre les acteurs.

PINS regroupe donc des moyens techniques (matériels, logiciels, connexion), des informations partagées, des compétences mobilisables, des fonctions d'animation, des moyens de communication, des espaces (pas forcément permanents).

Elle a bien évidemment une forte dimension numérique, mais elle possède également une existence physique sous la forme de lieux/moments de rencontre et de coproduction. Elle fonctionne autour d'un ou plusieurs animateur(s) et d'un dispositif de gouvernance.

2. ARCHITECTURE GENERALE

La plate-forme PINS s'organise autour de quatre grands ensembles fonctionnels.

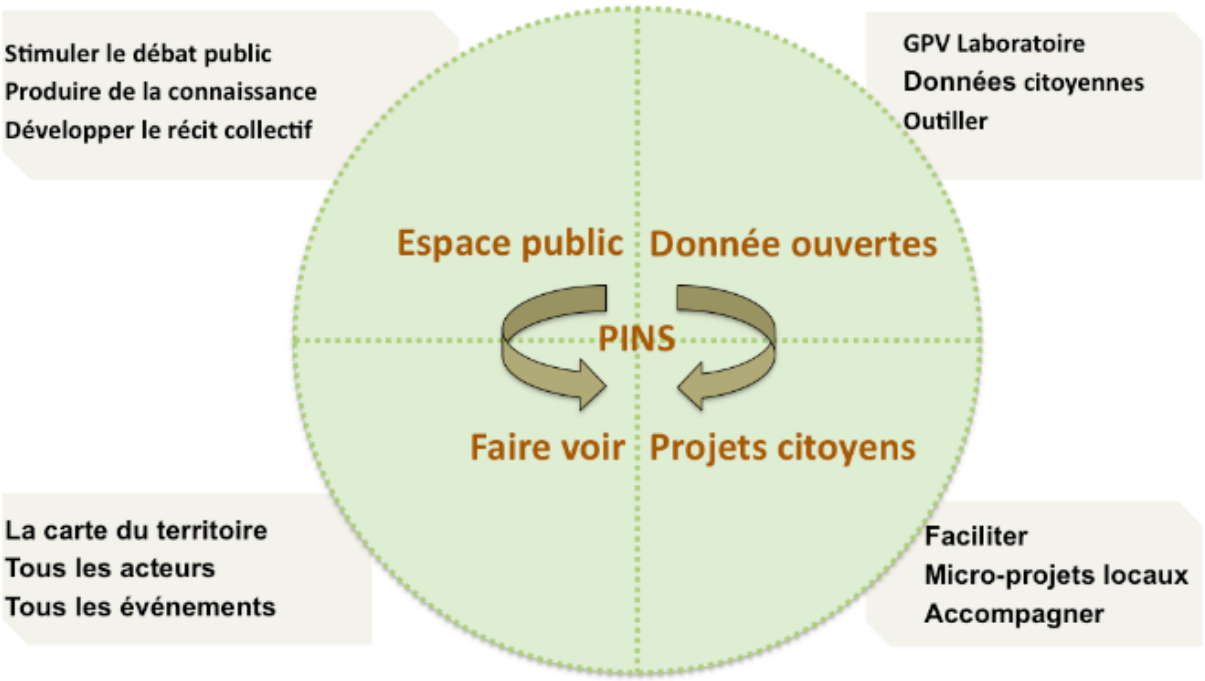

2.1. Espace public

Stimuler le débat public : Relayer les débats publics en cours sur le territoire du GPV, innover dans les formats participatifs, dans les processus de décision publique et de concertation. PINS ne proposera pas d'outils de "démocratie participative" en tant que tels, mais en fédérant un grand nombre d'internautes actifs, elle conduira naturellement à les associer aux initiatives des acteurs territoriaux.

Produire de la connaissance : Innover dans les modalités de coproduction de savoir et de connaissance, en lien avec les acteurs et institutions : par exemple, favoriser des démarches d'observation participative de la biodiversité, en lien avec les acteurs de la recherche et de l'éducation, les acteurs associatifs, les média locaux et les citadins

Développer le récit collectif : Stimuler l'écriture collective, le "roman territorial", en s'inspirant de l'expérience d'autres villes ; développer la pédagogie et l'usage de l'écriture publique, de l'expression de soi et de la mémoire collective, de l'histoire des quartiers et de leurs habitants, y compris via des ateliers et formations spécifiques.

→ *Correspondance avec les fonctions de PINS : Wiki ; Propositions citoyennes…*

2.2. Données publiques

GPV laboratoire des données ouvertes : Concevoir un cadre spécifique d'action en lien avec la politique de libération des données de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), qui ferait du GPV un territoire d'expérimentation privilégié de cette politique. Faire du territoire du GPV un lieu d'expérimentation en mode innovation ouverte des usages et

services des données libérées. Volontarisme du GPV pour libérer ses propres données, et de la CUB pour ce qui concerne le GPV.

Données citoyennes : Enrichir les données publiques par des données citoyennes, sur des thématiques d'actualité. Réaliser une carte vivante du territoire à partir d'Open Street Map, nourrie des données SIG des territoires et de celles des citoyens. Ateliers participatifs sur des questions publiques s'appuyant sur ces interfaces de visualisation.

Outiller : Un répertoire des données libérées du GPV en cohérence avec celles de la CUB.

→ *Correspondance avec les fonctions de PINS : Datastore ; cartographie collaborative…*

2.3. Projets citoyens

Faciliter les projets : Formuler, réaliser, expérimenter, déployer des projets en favorisant la mise en relation, les partenariats, les échanges d'idées, la visibilité**,** l'accès à l'espace public. Ce n'est pas un guichet financier, mais un moyen de favoriser la mise en relation et la visibilité de projets portés pas les habitants.

Favoriser les micro-projets locaux : en connectant porteurs d'idées, habitants et acteurs du territoire, en privilégiant des projets de petite taille, à finalité sociale, non économique, en favorisant également des partenariats avec des acteurs du Web 2.0, comme Comuto pour le covoiturage. Exemples de projets : fête de quartier, montage d'une AMAP, jardins partagés, écriture collective, projets de recherche …

Accompagner : Des ateliers d'idéation avec les habitants, en articulation avec les thématiques prioritaires du GPV. Des ateliers de prototypage pour muscler les idées sélectionnées, qui vont favoriser l'écriture des projets, leur scénarisation. Des manifestations publiques pour donner de la visibilité aux projets prototypés...

→ *Correspondance avec les fonctions de PINS : Agenda partagé, Propositions, Moteur de recherche hyperlocal…*

2.4. Faire voir

La carte du territoire du GPV : Pour visualiser les acteurs, structures, organisations, événements dans toutes les dimensions du territoire : sportive, culturelle, politique, communautaire, associative, institutionnelle, économique, académique, numérique, médiatique.

Toutes les productions numériques du GPV : la musique, les films, les textes, les images**,** les journaux, les blogs, les pages Facebook, les fils Twitter, les wikis, les sites web d'entreprises, publics, associatifs …

Tous les événements des acteurs du GPV : via l'agenda partagé de la plate-forme, qui agrège tous les évènements signalés sur d'autres sites et d'autres agendas, et permet à qui le souhaite de rajouter un événement, qu'il s'agisse d'une réunion d'association, d'un concert amateur dans un café du territoire, ou d'une partie de foot dans un quartier.

→ *Correspondance avec les fonctions de PINS : Agenda partagé, Cartographie, Moteur de recherche hyperlocal…*

3. PUBLICS ET UTILISATEURS

3.1. Les citoyens

L'utilisateur individuel, qu'il soit habitant ou usager du territoire, trouve d'abord dans la plate-forme de nouveaux moyens pour mieux connaître le GPV et l'ensemble des ressources qui le constituent.

Via l'interface cartographique, il peut visualiser l'ensemble des acteurs présents, découvrir leurs activités, les localiser, et éventuellement interagir avec eux. Via l'Agenda collaboratif nourri par de multiples contributeurs, il a une vision dense de tous les évènements qui ponctuent la vie du territoire. Il peut consulter un répertoire des acteurs du territoire qui se sont référencés sur la plate-forme : élus, services communaux, associations, entreprises, artistes… Tous les sites web de ces acteurs sont accessibles via la plate-forme, ainsi que ceux identifiés dans la "cartographie de l'hyperlocal" réalisée dans la première étape de ce projet.

Le citoyen peut également, en s'identifiant, contribuer de multiples manières dans les différentes rubriques de la plate-forme. En partageant des données, en publiant des textes dans un wiki, en postant une petite annonce, une idée de projet, en nourrissant l'agenda…

Les utilisateurs trouvent enfin de nouvelles opportunités d'agir collectivement, dans leur quartier, leur commune ou le GPV, au travers des projets facilités et valorisés dans la plate-forme.

3.2. Les collectivités

Les collectivités, en particulier les 4 communes du GPV, ne sont pas de simples utilisateurs de la plate-forme, elles en sont, avec le GIP GPV, les animatrices. Chaque commune du GPV va jouer un rôle moteur dans le déploiement de la plate-forme, en partageant ses données avec le plus grand nombre, et en utilisant la plate-forme comme une interface supplémentaire de communication et d'interaction avec les citadins et l'ensemble des acteurs associatifs, culturels, académiques, économiques du GPV.

Les collectivités ont un rôle directeur à jouer dans l'animation éditoriale de la plate-forme. Elles sont également au cœur de la dynamique d'innovation "par la base" qui est au cœur du projet.

3.3. Les associations

La plate-forme aide les associations à réussir leurs événements, à se faire connaître, à échanger avec d'autres associations, avec leurs membres. Elle aide à faire connaître leurs projets.

La plate-forme offre de la visibilité aux associations en leur permettant d'indiquer dans l'agenda leurs évènements, et de les géolocaliser sur l'interface cartographique. Elle donne accès à des données publiques que les associations peuvent réutiliser.

3.4. Les entreprises

Les entreprises peuvent se référencer sur la plate-forme pour affirmer leur rôle d'acteur local. Elles bénéficient d'une meilleure visibilité sur les acteurs et ressources dédiés au développement économique sur le territoire du GPV : cartographie des entreprises, des clubs d'entreprises et associations, agrégation des sites web d'entreprises répertoriés…

Elles peuvent enfin prendre connaissance des données publiques disponibles sur le Datastore du GPV.

3.5. Les médias locaux

Les médias locaux, presse, radio, télévision, web, peuvent réutiliser les données et informations publiées sur la plate-forme. Cette réutilisation peut prendre des formats différents : réutilisation de données brutes du Datastore, importation d'éléments cartographiques (sous la forme d'images ou de code permettant l'insertion des données dans un site web externe), republication d'articles de la plate-forme…

Les médias locaux sont aussi des partenaires potentiels pour toute une série d'actions initiées ou facilitées par la plate-forme : concours d'idées ou de projets, collecte de données citoyennes, ateliers de formation aux outils de la plate-forme. Ils peuvent informer leur public de ces actions, les inciter à y participer, et en rendre compte quand elles sont terminées.

3.6. Les commerçants et artisans

La plate-forme cartographie, avec l'aide des intéressés ou des citoyens, les commerces et toutes les activités artisanales du territoire du GPV.

La plate-forme facilite l'émergence de services innovants. L'outil cartographique est à la disposition des commerçant et artisans pour signaler eux-mêmes leurs activités.

Les commerçants jouent un rôle actif dans la diffusion hors ligne des contenus et initiatives de la plate-forme, par exemple en accueillant dans leurs commerces des publications papier issues de la plate-forme.

D'un point de vue technique, cependant, la plate-forme PINS ne connaîtra que trois types d'utilisateurs :

- **Les "visiteurs", qui ne sont pas identifiés**
- **Les utilisateurs identifiés, qui peuvent librement décrire leur profil comme étant celui d'un individu ou d'une organisation**
- **Les administrateurs**

4. LES COMPOSANTS NUMERIQUES DE LA PLATE-FORME

4.1. Page d'accueil de la plate-forme

La page d'accueil doit :

- Accueillir les nouveaux utilisateurs comme les utilisateurs récurrents (et inviter les utilisateurs à s'inscrire et contribuer)
- Fournir une visibilité d'ensemble sur les ressources de PINS
- Présenter les contenus les plus récents
- Mettre en avant les contenus les mieux notés par les utilisateurs ainsi que ceux que les administrateurs souhaitent valoriser

4.1.1. Descriptif de l'écran

Note : les "dessins" d'écrans qui suivent ont une simple fonction illustrative. L'équipe en charge de la réalisation devra bien évidemment en proposer le design et l'ergonomie.

Il s'agit ici de donner un aperçu simplifié mais utilisable des différentes fonctions qui constituent la plate-forme. En plus des fonctions affichées, on retrouve sur cette page des onglets permettant de se rendre directement à la fonction désirée.

Fonction affichée	Modules affichés de la fonction
Cartographie de la rive droite	• Un fond de carte centré sur la rive droite à un niveau de zoom permettant d'en visualiser l'intégralité • Le choix de recentrer la carte en fonction des quatre communes sélectionnés • Les trois calques les plus actifs, ou les plus nourris eux aussi sélectionnables.
Agenda collaboratif de la rive droite	• Affichage des évènements du jour, si possible dans leur intégralité • Evènement à la une • Bouton « s'abonner à l'agenda » (iCal) • Bouton invitant à visualiser l'intégralité de l'agenda sur la page dédiée.
Propositions	• Affichage des trois dernières « Propositions » mise à la une par les utilisateurs • Bouton invitant à visualiser les autres "propositions".
Wiki Territorial	• Titre et chapeau de l'article (ou des articles) le(s) mieux noté(s) par les utilisateurs • Bouton invitant à se rendre sur le wiki territorial pour en découvrir les différents articles.
« Edito »	• Espace de publication à disposition des administrateurs.
Dossiers à la Une	• Lien mis en avant vers l'un des "mini-portails" thématiques de la plate-forme (voir plus bas)
Inscription / connexion	• Un bouton invite les utilisateurs inscrits à s'identifier et les autres à se créer un compte personnel dans la plate-forme afin de s'y connecter en mode écriture • Un bouton « Facebook Connect » ainsi qu'un menu déroulant constitué de plusieurs services tiers de connexion est également présent • Ceux dont les paramètres de connexion ont été enregistrés dans leur navigateur sont automatiquement reconnus • A la place d'"inscription", les utilisateurs identifiés ils disposent d'un bouton "Mon profil" et d'une icône enveloppe permettant de visualiser l'existence de messages à lire sur PINS.
Nuage de mots-clés	• Un nuage des mots-clés de l'ensemble des fonctions est présent sur la page d'accueil
Recherche	• Cartouche de recherche dans le "moteur hyperlocal"
Onglets « fonctions »	• Des onglets permettent de facilement naviguer entre les différentes fonctions
En-pied	• Contacts • FAQ • A propos (dont : mentions légales) • Gestion des données personnelles, etc.

4.1.2. Administration de la page d'accueil

La plupart des éléments de la page d'accueil sont affichés automatiquement. Seuls doivent être gérés par les administrateurs :

- L'éditorial
- La visibilité de dossiers à la Une
- Le choix d'un ou plusieurs événements à la "Une".

4.2. Fonctions transversales de la plate-forme

4.2.1. La navigation générale

Deux types d'éléments devront rester présents sur l'ensemble des écrans du site :

- Les onglets des différentes fonctions
- Les onglets "inscription/connexion" (utilisateurs non identifiés) et "mon profil (utilisateurs identifiés)
- L'enveloppe indiquant l'existence de messages en attente pour les utilisateurs identifiés
- Le champ de recherche
- Les éléments de l'en-pied

4.2.2. Les mots-clés transversaux

▶ **Objectifs**

Les mots-clés[1] permettent de laisser les utilisateurs catégoriser à leur manière les contenus auxquels ils contribuent. En effet, les différentes fonctions s'appuient sur des catégories mises en place par les administrateurs de la plate-forme. Ces catégories se retrouvent dans les fonctions « agenda collaboratif », « propositions », « cartographie », « wiki territorial ». Elles permettent de classer les informations, mais restent assez large dans leur description. Par exemple un calque cartographique « équipement sportif » ou une entrée dans l'agenda « sport » rassemble l'intégralité et les multiples évènements sportifs de natures différentes. Les mots-clés laissés par les utilisateurs permettent de mieux définir ces entrées : ainsi, lors de la publication d'un événement sportif dans l'agenda, les mots-clés « handball » et « Génicard » permettront de mieux définir cet événement autant dans sa nature que le lieu de son déroulement. L'usage de mots-clés doit être sur les fonctions suivantes :

- Calques cartographiques ;
- Points d'entrée cartographiés ;
- Articles du wiki territorial ;
- Profil des utilisateurs ;
- Evènements de l'agenda ;
- « Propositions » ;

▶ **Fonctionnement et utilisation des mots-clés**

Les utilisateurs lorsqu'ils publient du contenu, sont invités à insérer une série de mots-clés dans un champ correspondant. Ces mots-clés laissés à leur appréciation pourront être auto-complétés s'ils existent déjà dans la base de données.

Une fois la publication mise en ligne, les mots-clés l'accompagnant sont activables. Lorsque le mot-clé « handball » est sélectionné il renvoie à toutes les publications de la fonction dont un des contenus a été libellé « handball ». Par exemple, dans « l'agenda collaboratif », tous les évènements libellés « handball » s'affichent.

Dans le cas du nuage de mots-clés de la page d'accueil (Cf. Chapitre 4.1) les mots-clés activés ne sont plus dépendant des fonctions, une fois sélectionnés ils listent l'intégralité des contenus libellés. Dans le cas du mot-clé « handball », des contenus d'un événement de l'agenda, un article du wiki territorial sur le club de handall de Floirac, ou la recherche d'un gardien dans une des « propositions » apparaissent.

La mise en forme des résultats de ces contenus libellés est semblable aux résultats de la fonction « recherche » (Cf. Chapitre 4.10)

[1] Ou "tags"

4.2.3. Vote utilisateur

Lors des ateliers préparatoires avec les habitants, un consensus s'est détaché sur le fait que les utilisateurs eux-mêmes devaient partager l'éditorialisation des contenus de la plate-forme avec les administrateurs. A la manière de ce que l'on retrouve dans certain forums, dans les blogs, dans des services comme Digg (http://www.digg.com), Wikio.fr (http://www.wikio.fr) ou via le bouton « j'aime » de Facebook, la plate-forme doit intégrer un système de « vote » permettant de mettre en lumière certains contenus. Les contenus des « propositions » et les articles du « wiki territorial » disposent ainsi d'un système d'évaluation (par exemple de 0 à 3 étoiles) permettant, une fois cliqué, de hiérarchiser les contenus, voire de faire « remonter » les articles les mieux notés à la Une d'une rubrique ou du site tout entier. Les utilisateurs participent ainsi à l'éditorialisation de la plate-forme.

▶ **Fonctionnement du vote utilisateur**

Chacun des items proposés disposent d'un bouton permettant de voter pour cet item. Plus le bouton est cliqué, plus l'article gagne en visibilité. Il s'agit cependant de trouver le bon compromis entre la durée de l'article à la une et son nombre de clics. Afin de permettre à de nouveaux articles de devenir visibles, les articles mis en Une « redescendront » dans la liste après un temps défini par les administrateurs.

Exemple du service Wikio : Plus les utilisateurs cliquent sur le « + » à la gauche de l'article plus celui-ci remonte dans le haut de la liste.

4.2.4. Suivre facilement les différentes productions des composants de la plate-forme.

Les mises à jour des contenus, les nouvelles publications, les annonces et les événements doivent pouvoir être suivis simplement via des outils d'agrégation

Flux de syndication de données structurées type RSS[2]	• Chacune des fonctions dispose d'un flux de syndication qui permet de "s'abonner" aux mises à jour • Chaque mot-clé peut également être suivi de la même manière • Les modifications des calques du module cartographique sont également disponibles via un flux RSS

« Digest » par email. Les modifications des différentes fonctions peuvent être suivies par email, via un envoi par messagerie. Les utilisateurs peuvent choisir un envoi quotidien ou hebdomadaire.	• Les utilisateurs peuvent recevoir par courrier électronique les mises à jour sur une fonction, ou une sélection de mots-clés. Ces emails sont générés de manière automatique.
	• Il est souhaitable de pouvoir choisir de recevoir :
	  • Toutes les mises à jour
	  • Ou simplement les nouveaux contenus publiés

Newsletter	• La plate-forme permet de collecter les adresses emails des inscrits afin de proposer une newsletter • La newsletter est produite par les administrateurs de la plate-forme • L'outil PINS doit donc permettre de gérer une newsletter : génération de la newsletter (formats texte et html), gestion des abonnements.

[2] RSS (*Really Simple Syndication*) est un format, désormais standard dans la plupart des outils de production de sites web, qui permet d'extraire les contenus d'un site pour les récupérer ailleurs, dans un outil personnel ou bien pour les publier sur un autre site. Ou parle d'un "fil" RSS, comme d'un fil d'agence de presse, ou encore de "syndication de contenus".

4.3. L'inscription et le profil utilisateur

La plate-forme dans son ensemble est accessible en mode lecture par n'importe quel visiteur. Lorsque les lecteurs de la plate-forme souhaitent contribuer, « rentrer en mode écriture », la plate-forme leur demande d'être identifiés. Pour s'identifier et créer un compte sur la plate-forme, deux options sont disponibles :

- La création d'un profil utilisateur propre à la plate-forme (décrit ci-dessous) ;
- L'utilisation de profils de services tiers comme « Facebook connect », « google friend connect », etc. Dans un premier temps, seul Facebook Connect est considéré comme prioritaire, les autres possibilités sont optionnelles.

4.3.1. Création et mise à jour du profil

▶ **Inscription via la plate-forme**

Lorsqu'un utilisateur se rend sur la plate-forme et souhaite contribuer pour la première fois à un des différents modules, il est invité à créer son profil.

Le profil comprend les champs suivants :

Champs	**Visible par les autres utilisateurs ?**	**Champs obligatoire ?**
Une photographie, une image représentant l'avatar numérique de l'utilisateur	Oui	Non
Nom et prénom de la personne	Optionnel	Oui
Pseudonyme de l'utilisateur. C'est ce pseudonyme qui apparaît lors des contributions de l'utilisateur sur la plate-forme	Oui	Oui
Email de l'utilisateur	Non	Oui
Un champ permettant à l'utilisateur de se décrire, ses centres d'intérêts, etc	Optionnel	Non
Plusieurs champs libres dans lesquels l'utilisateur peut fournir le lien vers son on ses sites web ainsi que ses profils au sein de services web 2.0 comme Myspace, Facebook, Twitter, Linkedin, Viadeo…	Optionnel	Non
Champ de mots-clés	Oui	Non
Abonnements Newsletters (Cf. Chapitre 4.2.4)	Non	Non
Notifications	Non	Non

L'utilisateur a donc:

- La possibilité de rendre visibles ou non plusieurs des informations fournies. Seuls les administrateurs du site pourront voir ces champs s'ils sont cachés ;
- La possibilité de choisir de s'abonner à différents contenus de la plate-forme ;
- La possibilité de gérer des notifications (voir plus bas) ;
- La possibilité de modifier à volonté les différents champs du profil.

Pour créer un profil, l'email est obligatoire. Afin d'activer le profil, l'utilisateur doit recevoir un email automatique à l'adresse qu'il a indiquée et cliquer sur un lien afin valider l'inscription.

Une fois le profil créé, l'utilisateur peut contribuer aux différentes fonctions de la plate-forme

▶ Inscription via un service tiers

Sur la page d'accueil de la plate-forme, l'utilisateur est invité à s'inscrire via une inscription classique décrite ci-dessus, soit via un service tiers de type « Facebook connect ». Ces services donnent la possibilité aux utilisateurs de facilement se connecter à un site tiers en « pré remplissant » certains champs et en s'appuyant sur les données déjà insérées dans ces sites tiers.

Une inscription au site covoiturage.fr via l'application « Facebook connect »

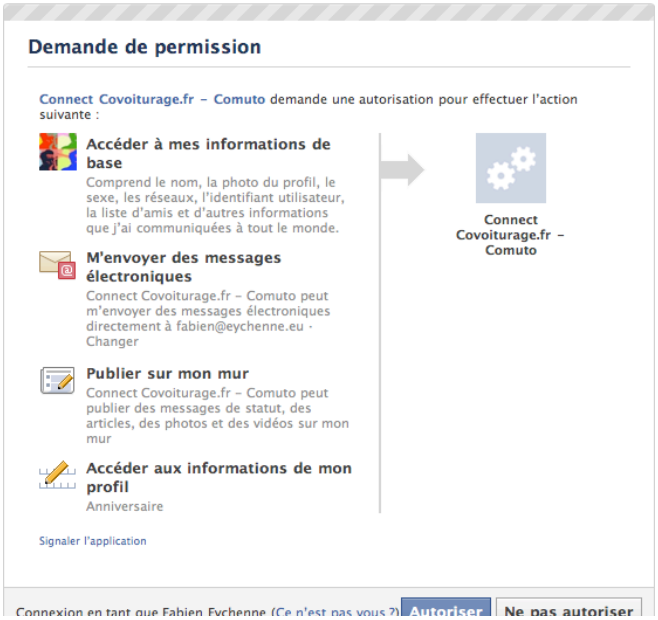

Au delà de la simplicité pour l'utilisateur, une inscription via Facebook connect permet en plus, de donner de la visibilité aux actions réalisées dans la plate-forme au sein de ces services tiers. Dans le cas de Facebook connect, les actions réalisées par l'utilisateur dans la plate-forme pourraient être répercutées sur le mur public Facebook de l'utilisateur. On peut supposer que les utilisateurs de la plate-forme majoritairement issus du territoire de la rive droite ont également des amis vivant dans le territoire du GPV. Une publication de leurs actions dans leur « mur » personnel donnera de la visibilité à la plate-forme et poussera d'autres utilisateurs à s'inscrire.

Le groupe Facebook « j'aime la rive droite » et ses 1000 utilisateurs, constitue ainsi un vivier intéressant pour la plate-forme.

Si le futur utilisateur de la plate-forme utilise un service tiers pour s'inscrire à la plate-forme, celle ci doit reprendre les différents champs mentionnés plus haut. Le formulaire d'inscription est ainsi prérempli, laissant les autres champs à compléter par le nouvel utilisateur.

▶ Retour d'informations vers le site tiers

Le plugin « Facebook connect » permet de faire caisse de résonnance entre les différents services. Les actions menées dans la plate-forme peuvent être répercutées dans le « mur » du profil Facebook de l'utilisateur. Il faudra cependant veilleur à ne pas republier l'intégralité des actions pour ne pas surcharger le mur de l'utilisateur de Facebook. Les informations republiées pourront par exemple se limiter à :

- La publication d'un nouvelle « proposition » ;
- La création d'une nouvelle entrée dans le wiki territorial ;
- La publication d'un nouvel événement ;
- La création d'un nouveau calque dans le module cartographique.

▶ Options d'envoi de notifications

La plate-forme doit proposer aux possesseurs de profil un certain nombre d'options simples de notification lors de la modification ou du commentaire de leurs contenus par d'autres utilisateurs. Ces notifications sont réglées par l'utilisateur en ce qui concerne :

- L'endroit où elles sont envoyées : email de l'utilisateur, ou espace "messages personnels" de la plate-forme ;

- La nature de la notification :
  - Réception d'un message personnel (notification ou non dans l'email de l'utilisateur)
  - Modification ou suppression d'une entrée dans le wiki territorial, dans l'agenda collaboratif ou dans la fonction « cartographie » ;
  - Publication d'un commentaire associé à une « proposition » de l'utilisateur.

4.3.2. Accès de l'utilisateur à son profil

Le profil de l'utilisateur a vocation :

- A lui permettre de se présenter et de définir sa visibilité sur la plate-forme ;
- A centraliser ses interventions sur la plate-forme, ainsi que les retours sur ses interventions

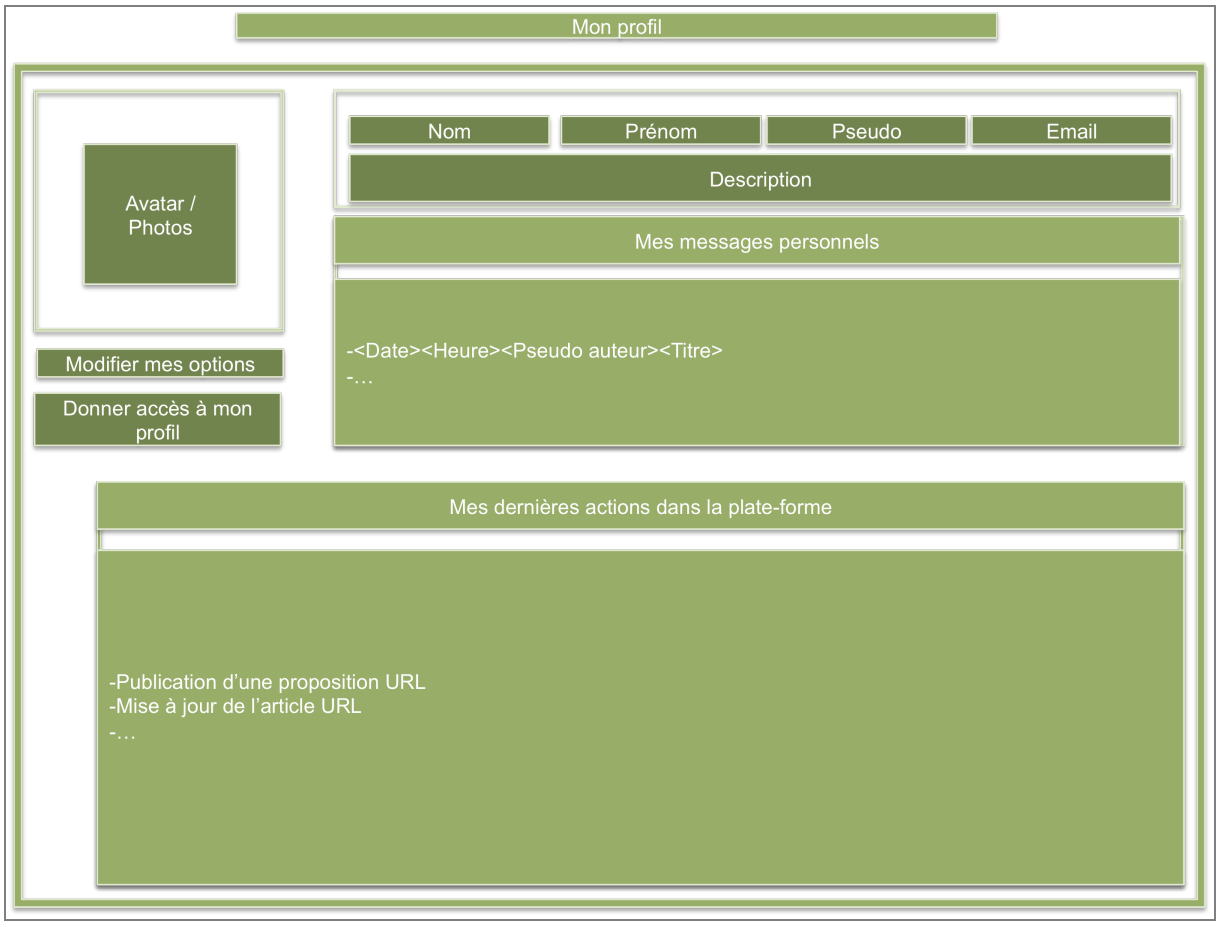

Son profil affiche donc :

- Ses principales informations d'identification et sa description
- Ses messages personnels (affichage des plus récents sur l'écran de profil + accès à l'ensemble des messages)
- Ses dernières interventions dans la plate-forme (affichage des plus récentes sur l'écran de profil + accès à l'ensemble des interventions)

L'utilisateur peut également :

- Modifier l'ensemble des éléments et options de son profil
- Accéder aux moyens de donner accès à son profil : URL (adresse web) directe, flux RSS

4.3.3. Administration des profils

L'utilisateur peut à tout moment ;

- Modifier les informations publiées dans son profil ;
- Supprimer son profil et ses données personnelles ;
- Optionnellement, supprimer son profil en laissant les contenus publiés ;
- Exporter facilement ses données publiées.

Lors de l'exportation de ses données, plusieurs formats sont proposés :

- Les calques du module « cartographique » sont exportés dans un format standard, GPX ou KMZ
- Les « propositions », et publications dans le « wiki territorial » sont téléchargeables au format txt sans mise en forme, ou xml. Un format Rich Text Document est également, disponible ;
- Les images publiées dans le « wiki territorial » sont téléchargeables dans leur intégralité en un fichier compressé de type Zip ;

4.3.4. La fonction "messages personnels"

La messagerie de la plate-forme fonctionne comme une messagerie web standard. L'utilisateur peut ainsi :

- Voir les messages lus et non lus
- Lire ses messages
- Supprimer des messages
- Répondre à un message reçu
- Ecrire un message à un autre utilisateur de la plate-forme

Il n'est en revanche pas envisagé que la plate-forme fournisse une adresse email à ses utilisateurs et puisse servir d'outil d'email générique.

4.3.5. Le profil public

Lorsqu'un utilisateur a créé son profil, celui ci est disponible publiquement pour les autres utilisateurs connectés. Ce profil public consiste en une série de plusieurs champs décrivant l'identité de la personne, ainsi qu'une partie dynamique permettant de mettre en valeur l'activité de l'utilisateur dans la plate-forme.

Certains des champs ne s'affichent que si :

- Ils ont été remplis par l'utilisateur
- L'utilisateur a choisi de les rendre visibles

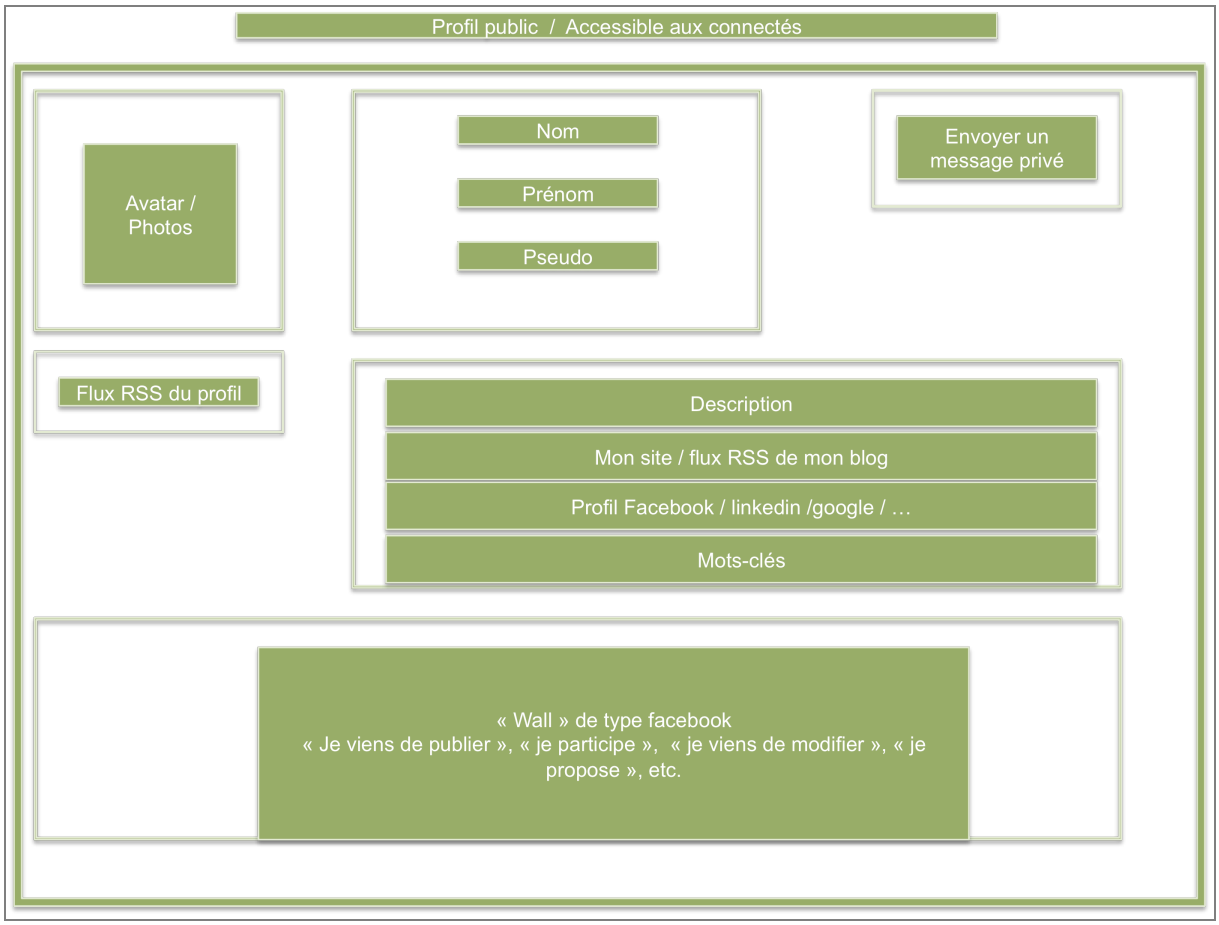
Profil public / Accessible aux connectés
Avatar / Photos
Nom
Prénom
Pseudo
Envoyer un message privé
Flux RSS du profil
Description
Mon site / flux RSS de mon blog
Profil Facebook / linkedin /google / …
Mots-clés
« Wall » de type facebook
« Je viens de publier », « je participe », « je viens de modifier », « je propose », etc.

4.4. Le « Datastore », répertoire des données publiques réutilisables

4.4.1. L'objectif

L'ouverture, la mise à disposition et la réutilisation des "donnés publiques" produites ou gérées par les acteurs publics, consiste à :

- Mettre à disposition des citoyens, des entreprises, des chercheurs, des associations et même, des autres acteurs publics, les masses de données numériques que les collectivités produisent dans leur activité quotidienne : informations géographiques, statistiques, localisation des services, textes réglementaires, études, mesures, barèmes, informations transports, annuaires, etc.
- Et en permettre la réutilisation par d'autres logiciels, applications et services, pour produire des connaissances, des services nouveaux ou améliorés, et de la participation démocratique[3].

Cette ouverture constitue à la fois une obligation légale et une opportunité, notamment dans le cadre du projet PINS, qui vise à mettre à disposition des acteurs du territoire de nouvelles ressources pour s'exprimer et agir : les données publiques sont en effet une nouvelle "matière première" pour la création de services, de contenus, de débats, de connaissances. La plate-forme doit donc constituer un moyen de faciliter la mise en ligne de données publiques concernant le territoire du GPV, et leur accès lorsqu'elles sont disponibles.

Qu'entend-on par "donnée publique" ?

Comme toute organisation aujourd'hui, un acteur public utilise l'informatique pour préparer ses décisions, produire des services, évaluer ses actions. L'informatique traite des données : par exemple, des fonds de cartes et des informations attachées aux cartes, des statistiques, des descriptions de services et de lieux publics, des mesures, des études et rapports, des barèmes, des textes réglementaires, des informations temps réel, et de bien d'autres choses. Ces informations sont la matière première de l'action publique. Mais elles pourraient aussi bénéficier à d'autres acteurs publics, ainsi qu'à des entreprises innovantes, des associations, des chercheurs, des citoyens. C'est l'idée qui sous-tend la directive européenne sur la "réutilisation des données publiques" (2003), transcrite en droit français en 2005 sous la forme d'une révision de la loi du 17 juillet 1978 sur l'" amélioration des relations entre l'administration et le public".

Selon la loi, les donnés publiques sont les données *produites* ou *reçues* "dans le cadre de leur mission de service public, par l'État, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission" [article 1 de la loi de 1978].

Les données produites par un opérateur privé dans le cadre d'une mission de service public, sont donc des données publiques. En revanche, les données qui participent à une mission de service public industriel et commercial ne sont pas *a priori* "publiques".

La loi française établit donc une obligation générale d'ouverture des données publiques, tout en prévoyant quelques exceptions :

- les données relevant de la vie privée,
- les données relevant de la sécurité nationale,
- les informations présentes dans des documents sur lesquels des tiers détiennent des

[3] Pour plus d'information sur l'ouverture des données publiques : "Guide pratique de l'ouverture des données publiques", Fing, 2011 (http://fing.org/?Guide-pratique-de-l-ouverture-des) et "Les données publiques, guide juridique et pratique", AEC, 2010 (www.aecom.org)

droits de propriété intellectuelle.

La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), le département de la Gironde et la région Aquitaine mènent ensemble une opération pilote d'ouverture de leurs propres données. Celles-ci concernent bien évidemment, entre autres, le territoire du GPV. La plate-forme PINS doit à l'évidence se coordonner avec ces projets :

- Si les outils créés par la CUB le permettent, il est souhaitable que l'ensemble des fonctions décrites ci-dessous soient gérées à ce niveau – PINS se contentant alors de pointer vers le site concerné ;
- Dans le cas contraire, il deviendra nécessaire de créer le "datastore" à l'intérieur de la plate-forme PINS. Les paragraphes qui suivent décrivent alors les fonctions à prévoir.

4.4.2. Principes de fonctionnement du Datastore

Le "Datastore" doit remplir trois types de fonctions :

- Fournir un répertoire organisé et exploitable des données publiques qui concernent le territoire du GPV, où qu'elles se trouvent,
- Faciliter la mise à disposition de données publiques, lorsque les acteurs publics du territoire ne possèdent pas en propre les moyens de le faire,
- Et mettre en valeur les applications qui utilisent les données publiques du territoire.

▶ Le répertoire des données publiques

Le répertoire des données publiques recense les sources de données réutilisables qui concernent tout ou partie du territoire du GPV, où qu'elles se trouvent (serveurs des communes, plate-forme PINS, plate-forme CUB, département, région…).

Le répertoire des données de Rennes Métropole
www.data.rennes-metropole.fr

Les données doivent pouvoir être accessibles par :

- Commune(s) concernée(s),
- Thématiques (la liste des thématiques est à définir avec le GIP GPV)
- Source
- Date de mise à jour
- Ainsi que par une recherche libre par mots-clés.

Chaque source est décrite de la manière suivante :

Champs obligatoires	**Champs optionnels (à renseigner si possible)**
Titre	Format technique
Source / responsable	Date de dernière mise à jour
Objet (texte libre)	Conditions de réutilisation
Territoire(s) concerné(s)	
Date de création	
Lien web vers la source des données	

Il doit être possible de signaler une source aux administrateurs par le biais d'un formulaire simple (Titre de la source, responsable, description, lien). Les administrateurs sont ensuite seuls responsables de la validation et de la mise en ligne des informations.

▶ L'hébergement de données publiques

Certains acteurs publics, notamment les communes, peuvent ne pas disposer des moyens techniques pour rendre accessibles certaines données publiques. La plate-forme PINS peut alors "héberger" ces données, dès lors qu'elles sont disponibles sous la forme de fichiers à télécharger.

Le chargement du fichier sur la plate-forme est réservé à des interlocuteurs publics identifiés auprès des administrateurs, qui leur délivrent un identifiant spécifique à cette fonction. Il doit s'accompagner du renseignement d'une "fiche descriptive" qui comprend l'ensemble des champs décrits ci-dessus – tous les champs étant en revanche obligatoires. Un choix devra être fait quant aux "conditions de réutilisation" : de préférence des conditions semblables à celles retenus par la CUB. Toute mise à jour d'un fichier exige la revalidation de la fiche.

L'accès aux données se fait via le répertoire décrit ci-dessus. En revanche, le téléchargement du fichier doit être précédé d'une validation explicite de la licence par l'utilisateur. Le téléchargement d'un fichier n'exige pas l'identification de l'utilisateur.

▶ Le cas particulier des données de la plate-forme

Certaines des données produites dans le cadre des autres modules fonctionnels de la plate-forme PINS doivent également être rendues réutilisables. C'est notamment le cas :

- Des calques du module cartographique, lorsqu'ils sont produits par un acteur public
- De l'agenda partagé (cf. rubrique correspondante)
- Des contenus du wiki

La licence de réutilisation proposée pour ces contenus est la licence Creative Commons – By[4] (réutilisation libre sous réserve de citer la source).

▶ La mise en valeur des applications

Une sous-rubrique du "datastore" doit permettre de recenser et mettre en valeur les applications qui font un usage utile des données publiques proposées sur la plate-forme.

Cette sous-rubrique présente :

- Par défaut, les dernières applications recensées ;
- Un "zoom" sur 2 ou 3 applications que les administrateurs choisissent de mettre en avant ;
- La possibilité d'accéder aux applications par commune et/ou par catégorie ; la liste des catégories devra pouvoir se constituer à mesure que les applications apparaîtront.

Les créateurs d'applications doivent pouvoir informer PINS de leur service, via un formulaire simple (Nom et coordonnées des créateurs, titre et description, date de création, lien, images). L'inscription de l'application dans la liste présentée sur la plate-forme est cependant validée par les administrateurs, qui peuvent également modifier la fiche si nécessaire.

Quelques outils utilisables pour monter le datastore

Plusieurs initiatives de plateformes "open source" permettent de monter un portail de données publiques :

- Après l'avoir développée à l'origine pour Rennes Métropole, la société In-Cité a publié récemment sa solution de plateforme libre sous licence "libre" (GPL) :

[4] http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/

http://opendata.in-cite.net/. Ce projet, basé sur un outil très répandu de gestion de contenus web (Typo3), fournit une solution complète pour acteur public, qui inclut le catalogage des données, leur diffusion, ainsi que des outils de dialogue avec les réutilisateurs.

- Le logiciel libre CKAN[5], créée sous l'égide de l'*Open Knowledge Foundation* britannique, se focalise quant à lui sur la partie catalogage et diffusion des jeux de données. Il connait déjà un certain succès puisqu'il motorise le portail officiel du gouvernement data.gov.uk ainsi que plusieurs autres sites anglais, allemands, canadiens et français.

Enfin, il est aussi possible de faire appel à un acteur tiers qui créera et hébergera le portail sur sa propre infrastructure informatique. En France, il n'existe provisoirement qu'une offre, Data Publica (www.data-publica.com).

4.4.3. L'administration du « datastore »

- Le répertoire est géré par les administrateurs de la plate-forme. Ils sont en charge de recenser les premières sources, de constituer et de mettre à jour la base de données. Des utilisateurs ou des acteurs publics peuvent signaler une source de données publiques *via* un formulaire, mais les administrateurs ont la charge de vérifier, compléter et valider l'information.
- Les fichiers téléchargeables *via* la plate-forme sont sous la responsabilité des services producteurs ou détenteurs des données, par exemple au sein des communes. Un identifiant dédié est généré pour chaque service.
- La mise en valeur des applications peut résulter d'une production propre aux administrateurs de la plate-forme, ou de la validation d'une proposition arrivée en ligne. Les administrateurs sont ensuite responsables des mises à jour, ainsi que de la gestion des catégories et de l'affectation des applications aux catégories.

Des statistiques particulières à cette fonction doivent être prévues :

- Nombre de consultations par source du répertoire et nombre de liens suivis vers la source
- Nombre de téléchargements par fichier hébergé
- Nombre d'applications recensées.

[5] http://okfn.org/projects/ckan/

4.5. Propositions citoyennes

4.5.1. Objectifs

Les participants des ateliers de co-conception se sont accordés à décrire un besoin partagé répondant à plusieurs problématiques : comment la plate-forme peut permettre de mettre en contact les habitants dans un souci d'échange, et de partage ? Comment peut-elle contribuer au lien social ? Comment peut-on faire connaître des initiatives, proposer des projets ? Comment rencontrer des personnes avec les mêmes centres d'intérêts au sein de mon quartier ? Comment faire savoir que je me rends à un concert ce soir et que je peux partager une place dans ma voiture ? etc.

Plusieurs outils du web 2.0, généralistes ou spécialistes, répondent à certains de ces questionnements : Freecycle (www.freecycle.org) pour donner ou échanger les objets dont on ne se sert plus ; le réseau social local peuplade (www.peuplade.fr) pour rencontrer ses voisins ; Zilok (www.zilok.fr) pour se prêter ou louer ses objets ; Couchsurfing (www.couchsurfing.org) pour transformer son canapé en logement éphémère pour étudiant voyageur ; "On va sortir" (www.onvasortir.com) pour proposer des sorties, des balades, des rencontres entre habitants…

L'objectif de cette fonction consiste à offrir une synthèse simplifiée de ces différents services en se focalisant sur la dimension locale, alors que ces services s'adressent en général (en dehors de Peuplade) à un public au moins national, voire au-delà. Elle reprend et développe plus profondément le « mur numérique de post-it » réalisé lors de la résidence de la 27ème Région qui a précédé la phase d'études du projet PINS (www.hdg.userstudio.fr). Elle permet de publier du contenu simple et déclaratif : petites annonces, idées, demandes diverses, propositions, etc.

Par exemple :

- « Je suis batteur spécialisé dans le reggae et je cherche un groupe » ;
- « J'apprends le Chinois et j'aimerais dialoguer avec des personnes dont c'est la langue maternelle » ;
- « Je recherche une perceuse à percussion pour le weekend prochain, dans le Bas-Floirac » ;
- « Je souhaiterai organiser un repas de quartier et je cherche d'autres personnes qui pourraient être intéressées dans le quartier » ;
- « Nous sommes une association et nous recherchons des bénévoles pour participer à un événement ponctuel » ;
- « Je propose d'organiser un pedibus à partir de tel quartier pour nous rendre à telle école »…

Les "Propositions" visent à faire vivre le site par de petites contributions, permettre aux associations de recruter des bénévoles, donner de la visibilité à de petits projets, créer des liens entre les habitants, faciliter la vie des gens…

La fonction est délibérément simple. Il s'agit de publier des "propositions" émanant des habitants, et de permettre aux utilisateurs d'y répondre, soit sous forme de commentaires publics, soit au travers de messages personnels. PINS n'ira pas plus loin dans l'organisation de la rencontre offre-demande. En outre, elle ne cherche pas à publier des annonces commerciales, y compris entre particuliers.

4.5.2. Accueil et organisation de l'écran

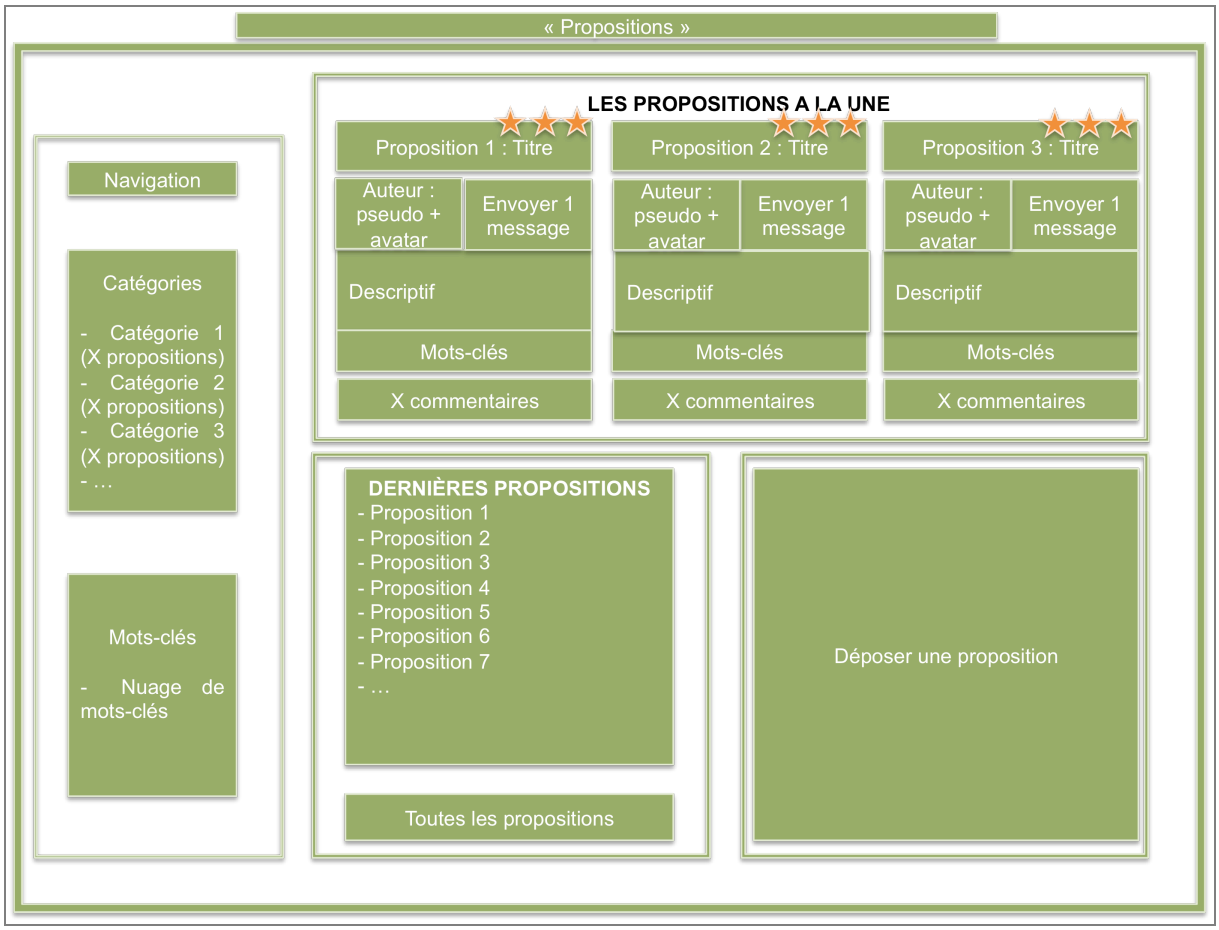

▶ **Utilisateur non identifié**

Lorsqu'un utilisateur non identifié se rend sur le module « Propositions », l'écran s'organise en plusieurs zones :

- Un bloc de navigation, toujours présent quand on navigue dans la rubrique, qui présente :
  - La liste des « catégories » dans lesquelles les propositions sont classées ; le nombre de propositions par catégories est affiché ;
  - Un « nuage de mots-clés » dont l'organisation automatique reflète les mots-clés choisis par les utilisateur pour caractériser leurs propositions (voir ci-dessous) ;
  - Le choix d'une catégorie ou d'un mot-clé affiche les propositions qui y correspondent.
- Au centre de l'écran, apparaissent :
  - Un bloc « Les propositions à la une ». Il affiche les 3 (chiffre indicatif) propositions les mieux évaluées par les utilisateurs ;
  - Les dernières propositions publiées (date, auteur, titre, éventuellement 1 ou 2 lignes de texte, nombre de commentaires), ainsi qu'un lien pour accéder à l'ensemble des propositions ;
  - Un bouton « à votre tour, proposez ! ». L'utilisateur devra cependant s'identifier avant de pouvoir déposer une proposition. S'il n'est pas encore identifié, il est invité à le faire ou à se créer un compte.

▶ Utilisateur identifié

Pour les utilisateurs identifiés, l'écran est à peu près le même, si ce n'est qu'une zone de l'écran lui permet, le cas échéant :

- De voir les dernières propositions qu'ils ont émises et les commentaires et messages reçus en réponse.
- D'accéder à l'ensemble des propositions qu'ils ont émises.

4.5.3. Les propositions

▶ Les champs

Une proposition est décrite de la manière suivante :

Champs	Visible par les autres utilisateurs ?	Champs obligatoire ?
Auteur : pseudo + avatar	Oui	Non
Date et heure	Oui	(auto)
Titre	Oui	Oui
Proposition développée	Oui	Oui
Positionnement sur une carte	Oui, s'il existe	Non
Catégorie de classement	Oui	Oui
Mots-clés entrés par l'auteur	Oui	Non
Date de validité	Oui	Non (défaut : 1 mois)
Evaluation par les lecteurs	Oui	N.A. (non saisi par l'auteur)

▶ Listes de propositions

Les listes de propositions (à la "Une" de la fonction, ou suite au choix d'une catégorie ou d'un mot-clé) affichent en ordre chronologique inverse :

- L'auteur et son avatar en taille réduite
- Le titre
- La date
- Le nombre de commentaires reçus
- L'évaluation

▶ La lecture des propositions

La sélection d'une proposition affiche son descriptif complet, et en dessous, l'évaluation par les lecteurs et les commentaires reçus, du plus récent au plus ancien.

Le lecteur de la proposition peut :

- Commenter (le commentaire sera public)
- Envoyer un message personnel à l'auteur
- Evaluer la proposition (cf. chapitre 4.2.3)

Il n’est pas obligatoire d’être identifié pour commenter.

▶ Ecriture des propositions

L’accès en écriture suppose de s’être identifié sur la plate-forme.

Lorsqu’un utilisateur publie pour la première fois un contenu, il doit accepter un charte qui s’affiche avant de commencer à pouvoir remplir les différents champs.

▶ **Gestion des propositions**

L'utilisateur identifié peut retrouver les propositions qu'il a publiées, soit *via* son profil, soit *via* la rubrique "propositions".

Il peut accéder aux commentaires, aux messages reçus à partir d'une proposition, et y répondre à son tour.

Il peut modifier ses propositions ou les supprimer.

4.5.4. Nourrir les « propositions » en s'appuyant sur l'écosystème web 2.0 ?

Lors de l'atelier préparatoire et afin de « nourrir » la fonction proposition de contenus avant son ouverture au public, l'idée de créer des partenariats avec certains acteurs du web 2.0 a été émise.

Il s'agirait par exemple de s'appuyer sur des sites comme « On Va Sortir » (www.onvasortir.com), spécialiste des sorties entre habitant, Zilok (www.zilok.fr) proposant d'échanger des objets entre habitant, etc. Cette fonction pourra s'enrichir, thématiquement, d'accords avec des services existants. Certaines exigences doivent toutefois être respectées :

- L'identification unique : un utilisateur identifié auprès de la plate-forme ne doit pas avoir besoin de se réidentifier pour accéder à ces espaces ;
- La mise en valeur, dans ces espaces, de la dimension locale (au minimum à l'échelle de la Communauté urbaine de Bordeaux).

Par définition, ces extensions dépendent de négociations à venir et ne peuvent être prévues à l'avance. Il conviendra d'en prévoir la possibilité à venir.

4.5.5. Modération des contenus et catégories disponibles

Le choix des catégories lors de la publication des « propositions » par les utilisateurs va orienter la teneur des publications. Les acteurs locaux insistent notamment sur l'importance de limiter au maximum les échanges marchands, pour au moins trois raisons :

- Ne pas concurrencer les services privés de petites annonces ;
- Ne pas assumer de responsabilité quant au bon déroulement d'une transaction ;
- Les habitants ont voulu lors des ateliers préalables, favoriser la citoyenneté, la vie de la cité et les échanges entre habitants. Cette fonction doit permettre de créer du lien social à travers les échanges, les « coups de main » et la rencontre, pour se projeter dans un collectif – l'argent n'en est pas totalement exclu mais il doit rester marginal (partager les frais, etc.).

Les "catégories" sont donc créées et gérées par les administrateurs ; leur liste doit refléter cette volonté de mettre en avant la citoyenneté et l'échange entre habitants.

En ce qui concerne la modération, nous recommandons de l'effectuer *a posteriori* : les expériences de peuplade à Paris et de la Ruche à Rennes n'ont relevé en effet aucun cas de détournement, à exception de quelques billets frôlant le publipostage ou la publicité déguisée, qui peuvent sans dommage être retirés après publication.

4.6. Une cartographie coopérative du territoire

Les ateliers créatifs organisés avec les habitants en amont de la rédaction du cahier des charges pointent la nécessité d'organiser l'information du territoire dans une forme plus lisible. Comment représenter les ressources de la rive droite d'une manière simple, accessible et agréable ? Les échanges convergent vers une carte interactive des quatre communes. Si la construction de cartes a longtemps été réservée aux experts, du fait de la complexité de l'utilisation des outils de cartographie, plusieurs services du web2.0 comme Google Maps, Yahoo ! Maps, ou Open Street Map, ont démocratisé aussi bien leur lecture que leur écriture.

L'objectif de la fonction cartographie de PINS est triple :

- Donner la possibilité aux utilisateurs de la plate-forme de pouvoir localiser facilement les équipements publics (piscines, bibliothèques, services publics, stades, salles de concerts, parkings, poubelles vertes…), les services publics et privés, les acteurs économiques (entreprises et artisans), les commerces, les associations, les évènements, les points d'intérêts du territoire, en s'appuyant par exemple sur les données SIG libérées par la CUB :le mode lecture ;
- Proposer une interface d'édition élaborée mais simple afin d'offrir la possibilité aux utilisateurs eux-mêmes de contribuer à la création de cette cartographie en y ajoutant l'information qu'ils souhaitent, de façon incrémentale et collaborative : le mode écriture ;
- Offrir la possibilité d'exporter ou de satelliser vers d'autres sites, des cartes, fonds de cartes et toutes données publiées par les utilisateurs (voir ci-dessous).

4.6.1. Accueil et organisation de l'écran

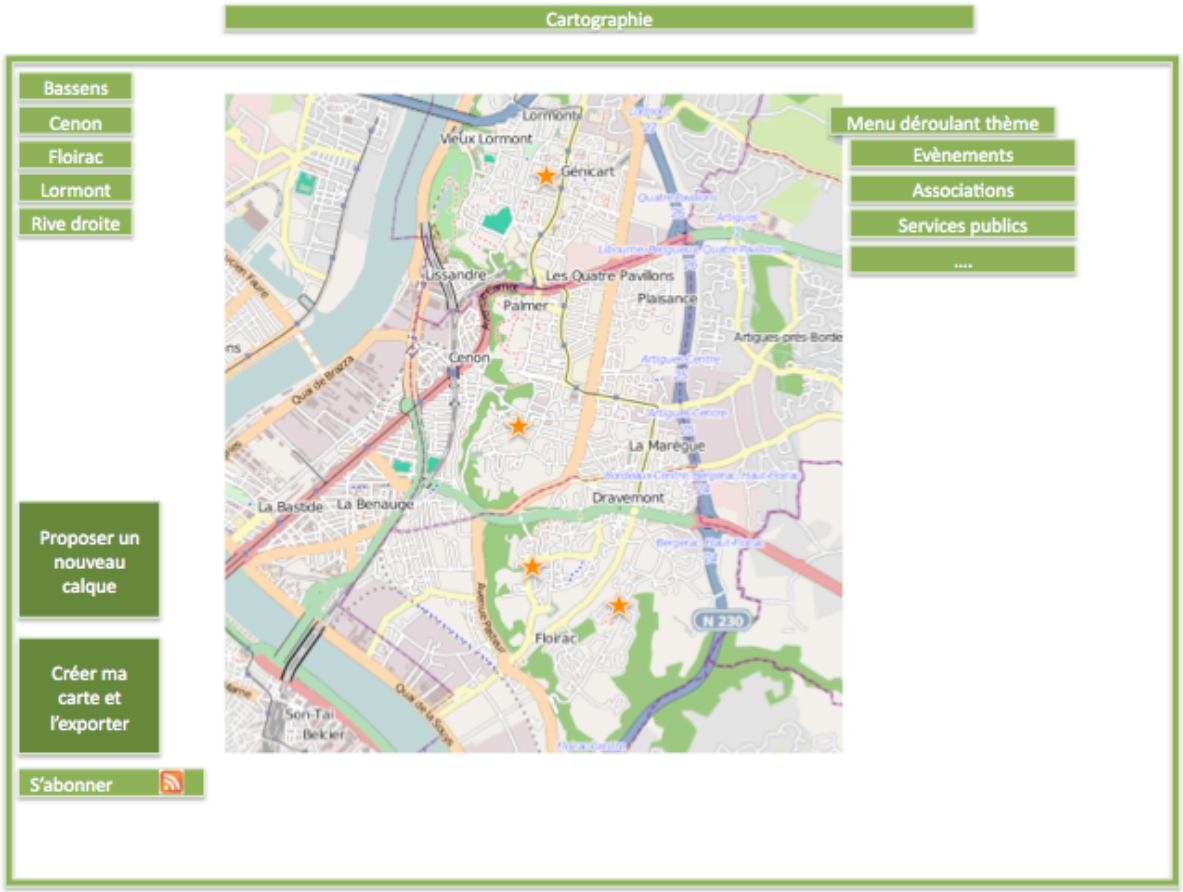

Lorsqu'un utilisateur se rend sur le module cartographique, la carte interactive se déploie. Plusieurs modes de navigation sont disponibles :

- Une entrée par commune. Lorsque la commune est cliquée, la carte se repositionne sur ce territoire en zoomant à un niveau permettant de voir l'intégralité de la commune sélectionnée ;
- Un menu déroulant permet d'afficher les différents « calques[6] » disponibles. Une fois sélectionné, les ressources demandées s'affichent et peuplent la carte. Plusieurs calques peuvent être sélectionnés pour superposer plusieurs ressources ;
- Une navigation libre. En maintenant le clic sur la carte, celle-ci se déplace en fonction de la direction choisie. Des flèches haut, bas, droite, gauche permettent également de se déplacer. Un mode zoom permet via des icônes + et – de zoomer et dézoomer ;
- Un clic sur une des ressources fait apparaître une fenêtre « pop-up » offrant de l'information relative à cette ressource (adresse, lien hypertexte, image, texte).

Une icône « suivre les modifications récentes » permet de s'abonner via un agrégateur RSS aux changements apportés à la carte. Cette option est disponible pour l'ensemble de la fonction cartographie mais également par calque ou par commune. Elle permet de suivre facilement les ajouts récents d'autres utilisateurs.

Enfin deux boutons invitent l'utilisateur à créer du contenu ou à l'exporter. Ces deux options décrites ci-dessous nécessitent que l'auteur soit identifié.

4.6.2. Principes de fonctionnement

Lors de la mise en place de cartes interactives, il faut distinguer deux modes de fonctionnement complémentaires, mais dont les objectifs sont différents.

▶ Le mode lecture

Afin de ne pas noyer l'information en mode lecture par la représentation pictographique de l'ensemble des thématiques cartographiées, la fonction cartographique s'appuie sur :

- Des « points », pictogrammes stylisés ou images qui représentent les différentes ressources du territoire. Par exemple, un stade pour les ressources sportives, une note de musique pour les salles de concert, un livre pour les bibliothèques, un symbole recyclage pour les poubelles de tri, un sigle parking, etc.
- Des « lignes », « courbes », « tracés ». Contrairement aux points représentés par des pictogrammes, les lignes permettent de représenter des parcours et des voies. Par exemple, les pistes cyclables, les pédibus, des chemins dans le Parc des Coteaux, etc.

Ces items viennent s'afficher sur un fond de carte pour en représenter les ressources. Ils s'organisent selon des calques thématiques. Chacune des ressources est catégorisée via un calque qui permet lorsqu'il est cliqué, de faire apparaître tous les points d'une catégorie.

Exemple de calques sur une carte proposé par le logiciel Chimère

[6] Un calque permet d'afficher sur un fond de carte une série d'informations destinées à représenter des ressources cohérentes entre elles. Plusieurs calques peuvent se superposer. Cette possibilité offerte par le numérique permet de représenter sur un même fond des dizaines d'informations (points, surfaces, lignes, etc.) indépendantes les unes des autres, au choix de l'utilisateur.

Enfin, à chacun de ces précédents items est associé de l'information contextuelle. Celle-ci peut contenir :

- Une ou plusieurs coordonnées géographiques (latitude-longitude)
- L'adresse de la ressource ;
- Une photo du lieu ;
- Une description textuelle ;
- Un ou plusieurs lien(s) hypertexte commentés qui renvoie vers l'URL de la ressource si elle existe, ou encore vers le wiki territorial si un article a été publié ;

Le mode écriture

Si les premières ressources publiées sur le fond cartographique sont mises en place par les administrateurs du site, la plate-forme donne à chacun la possibilité de créer du contenu, ajouter des ressources, des liens, etc.

Exemple d'édition de carte via le service click2map (http://www.click2map.com)

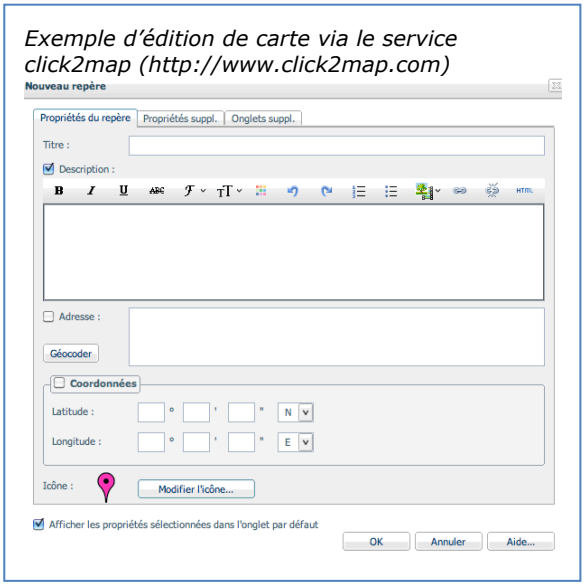

Afin de contribuer, l'utilisateur doit être identifié sur la plate-forme, puis cliquer sur le bouton "contribuer".

Une page contribution apparaît, donnant accès à des outils simples d'édition qui permettant d'associer au point ou à la forme :

- Un titre ;
- Un descriptif, via un éditeur Wysywig riche ;
- Les coordonnées géographiques pour placer (automatiques si le point a été placé sur la carte ou si l'adresse a été indiquée ; modifiables à la main) ;
- Une liste d'icones, symboles et pictogrammes, destinée à symboliser la ressource – la possibilité d'importer sa propre icône est souhaitable ;
- Un champ adresse permettant de géocoder l'adresse postale pour placer le point ;
- Un ou plusieurs lien(s) hypertexte, éventuellement commentés (titre décrivant la ressource vers laquelle pointe le lien) ;
- Une image.

Un système de "drag and drop" (glisser-déposer) permet de déposer le point à l'endroit choisi directement sur la carte

Afin de placer des lignes, des chemins, etc., la fenêtre de création est la même que précédemment décrite mais permet de dessiner les lignes, courbes, etc. directement sur la carte après avoir choisi l'épaisseur du trait, sa couleur sa forme, etc. Ce système permet par exemple de proposer des balades dans le Parc des Coteaux, des trajets de pedibus, etc.

Les informations associées à une ressource sont modifiables via un simple bouton « modifier ». Un utilisateur peut modifier une ressource créée par un autre utilisateur.

Les contributions des utilisateurs peuvent être de plusieurs natures :

- Insertion dans un calque déjà préexistant : ajout d'une nouvelle association dans le calque "associations", d'une nouvelle entreprise, etc.
- Une contribution ne rentrant dans aucun des calques déjà créés, entraine la création d'un nouveau calque.

Dans ces deux cas, la fonction de modération est différente ; ce rôle est décrit dans les paragraphes suivants.

4.6.3. Importer du contenu dans le module cartographique

La fonction cartographie est capable de recevoir du code provenant d'autres systèmes. Des fichiers géocodés de type KML, GPX, XML, KMZ sont importables dans la plate-forme et créent un nouveau claque.

4.6.4. Exporter et satelliser le contenu

Afin de ne pas rendre captifs les utilisateurs de la plate-forme et de faciliter le portage des données, les cartes créées par les utilisateurs, et celles proposées par les administrateurs sont exportables et satellisables sur d'autres systèmes techniques.

- Possibilité offerte de télédécharger le contenu dans différents formats de fichiers standard, GPX, KML, XML, KMZ, etc.
- Possibilité de « satelliser » des cartes via la fonction « embed ». Les calques ou des parties de la carte produisent via le clic d'un simple bouton un code html permettant d'exporter l'ensemble sélectionné vers un autre site. Ce « bout de code » peut ensuite s'insérer dans le billet d'un blog, un wiki, etc. Par exemple le service « My Maps » de Google permet de créer ses propres cartes, mais également de les exporter sur son site personnel. Le service donne la possibilité de modifier le titre, la taille de la carte à exporter, etc. Avec l'ajout d'une balise <HTML> sa carte est très simplement importable dans un blog, ou tout autre page web.

Ce bout de code « cryptique » permet par un simple copier/coller d'afficher la carte des flippers à Paris

<iframe width="300" height="300" frameborder="0" scrolling="no" marginheight="0" marginwidth="0" src="http://maps.google.fr/maps/ms?ie=UTF8&hl=fr&msa=0&msid=201452854355181700823.000441569fd6db9b714c7&ll=48.859746,2.323608&spn=0.135524,0.205994&z=11&output=embed"></iframe>
<small>Afficher Flippers à Paris</small>

4.6.5. Les fonctions d'administration

En plus des fonctionnalités dont disposent les utilisateurs, les administrateurs du site peuvent :

- Figer certains points, trajets pour empêcher toute modification ;
- Supprimer des points, trajets, etc. ;
- Etre avertis lors de chaque modification apportée aux cartes.

Les administrateurs ont aussi en charge le rôle de modérateur du module cartographique. Ils modèrent a priori :

- La création de nouveaux calques
- Les importations massives de données ;
- Les modifications apportées à des points, trajets, informations contextuelles, etc. proposés par les équipes de la plate-forme ;
- Les modifications d'une ressource proposées par un autre utilisateur que son créateur.

Ils modèrent a posteriori

- Les nouvelles entrées points, trajets, etc. publiées par les utilisateurs ;
- Les importations peu massive de données (moins de 10).

4.6.6. A propos du calque « événement »

Si les calques jouent le rôle de « catégories » et sont en majorité statiques - même icône / pictogramme, titre commun, points pour certains, lignes pour d'autres, etc. – un claque va avoir un fonctionnement différent, le calque « événement ».

Ce calque dynamique doit reprendre les informations publiées dans l'agenda et géocoder l'adresse afin de placer des points automatiquement pour un temps défini.

Les points venant de l'agenda disposent d'une dimension temporelle. Ils peuvent par exemple être représenté sur une « ligne de temps » dans laquelle les utilisateurs peuvent naviguer via un curseur déplaçable. Ce curseur peut avoir par exemple une temporalité mensuelle, les utilisateurs peuvent donc le 15 janvier déplacer le curseur jusqu'au 15 février en pas à pas journalier et voir les évènements apparaître en fonction de la date.

4.7. Agenda collaboratif de la rive droite

Les ateliers préparatoires organisés avec les habitants ont mis en lumière la nécessité de rendre visible les évènements se déroulant dans la rive droite, quels qu'en soient les organisateurs. Plusieurs canaux de diffusion existent déjà : les journaux municipaux et locaux, les publications propres des associations, les affiches publiques, etc. A coté de ces publications physiques dans l'espace urbain, de nombreux agendas « numériques » se développent dans l'internet local :

- Les agendas des collectivités locales ;
- Les agendas des institutions culturelles ;
- Les agendas d'associations (culturelles, sportives, etc.) ;
- Les agendas gérés par les habitants eux-mêmes, que l'on peut retrouver sur les grandes plates-formes web 2.0 telles que Facebook dans différents groupes dédiés à la rive droite, « Meetup » (http://www.meetup.com/cities/fr/), « On va sortir » (http://www.onvasortir.com), etc. ;
- Les agendas des clubs et groupement d'entreprises ;
- Les agendas des médias et médias locaux…

Ils montrent la richesse et la vitalité de la rive droite. Néanmoins le public souligne le caractère parcellaire de l'information publiée dans de très nombreux espaces, sans cohérence éditoriale ni territoriale.

Sans assécher les initiatives existantes d'agenda en ligne, la plate-forme doit permettre de donner de la visibilité à ces évènements en republiant les différentes annonces d'événements de la rive droite. Cette fonction poursuit deux objectifs complémentaires:

- Etre capable d'agréger les flux de données des agendas numériques déjà disponibles sur la rive droite proposés par les collectivités, les associations, les lieux culturels, etc., en tenant compte de l'existence inévitable de doublons ;
- Offrir la possibilité aux structures ne disposant pas d'agenda numérique, mais également aux initiatives citoyennes, de publier directement sur PINS l'information sur les événements de toutes natures (repas de quartier, match de rugby, réunion publique, etc.) qu'ils organisent – et éventuellement d'exporter cette information vers d'autres sites.

4.7.1. Le mode lecture

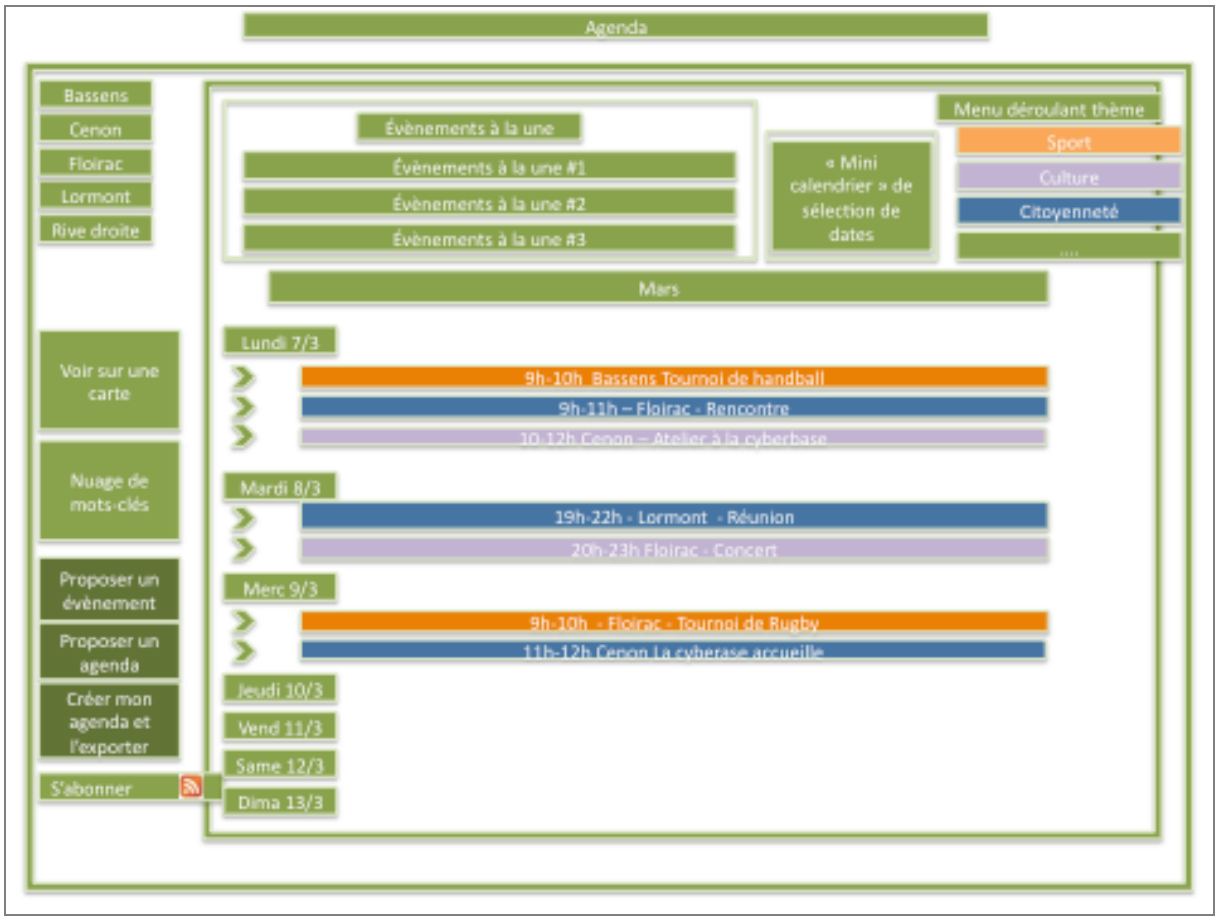

▶ **L'accueil**

Lorsqu'un utilisateur se rend sur le module agenda, la plate-forme affiche l'intégralité des évènements de la semaine en cours (glissante : jour en cours + 6 jours à venir). L'utilisateur est ensuite invité à naviguer via une quadruple entrée pour afficher les évènements recherchés :

- Une entrée par commune. Les événements de la commune sélectionnée sont affichés dans l'agenda ;
- Une entrée par thématique. L'utilisateur sélectionne une thématique dont les évènements s'affichent ;
- Une entrée par mots-clés. Un nuage de mots-clés publiés par les utilisateurs permet de naviguer plus finement ;
- Un « mini calendrier » dans lequel l'utilisateur peut choisir une date, une semaine ou un mois particulier ;

La page d'accueil affiche les éléments suivants :

- Un certain nombre d'événements en "Une", sélectionnés par les administrateurs ;
- La liste des événements, sous forme de liste horodatée dans un ordre croissant. L'écran d'accueil permet de visualiser l'ensemble des événements d'une semaine complète. Les différents événements visibles sont uniquement accompagnés de l'horaire de début et de fin, de la ville hôte et d'un titre ;
- Un nuage de mots-clés dessiné à partir des mots-clés tapés par les utilisateurs ;
- Un bouton invite à se rendre sur le calque « événement » du module cartographique décrit au § 4.6.6 ;
- Enfin, un bouton propose de "s'abonner" à un agenda (voir plus bas)

▶ Descriptif d'un événement

Lorsqu'un événement est sélectionné, celui-ci apparaît en surimpression dans un cadre dédié sur l'agenda (voir exemple ci-dessous).

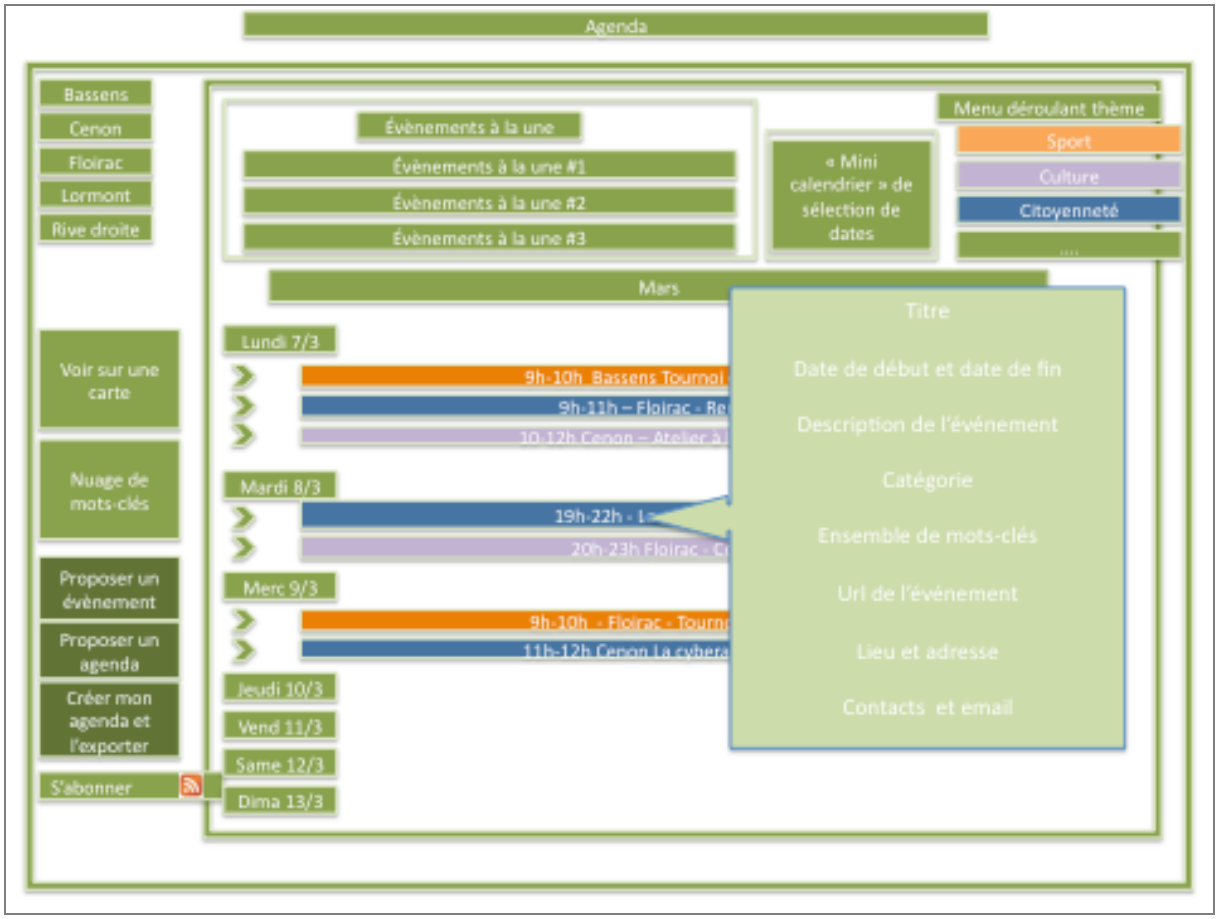

La description d'un événement se compose de plusieurs champs :

Champs	**Obligatoire ?**
Titre de l'événement	Oui
Date et heure de début et de fin	Oui
Description de l'événement	Oui
Image	Non
Catégorie	Non
Mots-clés	Non
Url de l'événement	Non
Commune(s)	Oui
Lieu et adresse	Oui (au moins une indication de lieu)
Contacts et email	Oui (affichage optionnel)

Sur l'écran de description, un bouton « ajouter à mon agenda » génère un fichier « .ics ». L'extension « .ics » est au format iCalendar avec comme type-MIME text/calendar. Ce format standard peut être lu par l'ensemble des logiciels de gestion d'agendas électroniques du marché.

4.7.2. Publier un événement

Les utilisateurs identifiés disposent de la possibilité de proposer un nouvel événement. Ce choix ouvre l'accès à un formulaire reprenant les champs décrits plus haut. L'événement est ensuite inséré dans la base de données des événements de la plate-forme.

Outre sa publication dans l'agenda, la plate-forme doit être capable de « géocoder » l'adresse de l'événement afin de pouvoir le placer dans le « calque événement » du module « cartographie ». (Voir à ce sujet le § 4.6.6).

Pour décrire son événement, l'utilisateur a la faculté de :

- Le classer dans une des "catégories" proposées par la plate-forme, dont la liste est gérée par les administrateurs : sports, musique, etc.
- Le décrire plus finement à l'aide de mots-clés de son choix (voir § 4.2.2). Ceux-ci apparaissent sur la page d'accueil du module agenda collaboratif sous la forme d'un nuage. Par exemple lorsqu'un utilisateur publiera un événement sportif dans la catégorie territoriale Bassens et la thématique sport, il pourra y ajouter un ensemble de mots-clés relatifs à ces deux catégories. Dans le cadre de cette publication les mots-clés « handball » et « Génicard » par exemple faciliteront la classification de l'événement. Ces mots-clés apparaissent dans le nuage de mots-clés.

4.7.3. Nourrir l'agenda collaboratif à partir de sources externes

Pour que « l'agenda collaboratif » de la rive droite remplisse sa mission de mettre en lumière l'ensemble des événements se déroulant sur le territoire du GPV, il doit également s'appuyer sur des agendas numériques déjà existants.

La majorité des agendas numériques disponibles sur le web disposent d'un flux « iCal » (iCalendar, standard ouvert et reconnu). Ce type de flux aux données structurées, est facilement importable dans d'autres systèmes techniques et agendas pour en republier les contenus. Par exemple les agendas de la ville de Floirac, de Cenon, de la cyberbase de Cenon, de l'agence Haut de Garonne Développement, proposent tous un flux iCal. Une republication de ces agendas permet de constituer une base de données d'événements pour la plate-forme.

La fonction « agenda collaboratif » doit donc être capable d'intégrer facilement les flux iCal d'autres agendas.

Le bouton « proposer un agenda » invite les structures disposant de ce type d'agenda à les republier dans le module « agenda collaboratif ». Néanmoins, les administrateurs de la plate-forme auront également un rôle actif à jouer dans la détection de ce type d'agendas d'associations, d'entreprises, etc. leur demandant la permission de les publier. Il leur faudra également :

- Valider les agendas proposés ;
- Gérer les inévitables doublons.

4.7.4. Equiper les structures ne disposant pas d'agenda

Parmi les objectifs de la plate-forme, celle-ci doit aider à rendre plus autonome les acteurs de la rive droite en leur proposant des outils simples répondant à leurs besoins. De nombreuses associations, collectifs mais aussi clubs d'entreprise ne disposent pas d'agenda numérique pour relayer leurs événements. A la manière de ce que propose Google avec sa fonction agenda, le module « agenda collaboratif » doit facilement remplir cette tache. Il s'agit ici, dans le même temps, de nourrir la fonction agenda de la plate-forme tout en permettant aux utilisateurs qui le souhaitent d'exporter leurs événements (et d'autres) vers leur sites, blogs, espaces numériques personnels.

Cette fonction permet par conséquent d'exporter un événement donné ou une sélection de l'agenda, de plusieurs manières :

- Via un "embed", un morceau de code html qui peut être copié, puis collé dans une autre page html, pour afficher une sélection à jour de (voir à ce sujet le module cartographique au § 4.6.4) ;
- Via un flux iCal.

Peuvent ainsi être exportés :

- Un événement donné (sous la forme d'un événement iCal)
- L'intégralité de l'agenda de la plate-forme (iCal ou embed)
- Une sélection pouvant croiser trois types de critères : commune, catégorie, mots-clés (ex. l'intégralité des évènements culturels de la rive droite, le mot-clé « handball » et la commune de Floirac…)

4.7.5. Administration de la fonction « agenda collaboratif »

La multiplication des événements par différents canaux pourrait entrainer des déduplications d'évènements. Lorsque plusieurs événements partagent la même date et le même lieu, les administrateurs sont alertés de cette duplication.

Au sujet de la modération, nous recommandons :

- Une modération à posteriori des événements uniques publiés par les utilisateurs ;
- Une modération à priori lorsqu'un utilisateur importe dans la plate-forme un flux ical d'un agenda déjà existant.

Enfin, les administrateurs de la plate-forme peuvent mettre facilement en avant un événement. Celui-ci apparaît sur la page d'accueil de la plate-forme dans la rubrique « Une »

4.8. Wiki collaboratif : l'autoportrait du territoire par ses habitants

4.8.1. Description et objectif de la fonction

Durant les ateliers préparatoires engagés avec les habitants du territoire pour définir les premières briques de la plate-forme d'innovation numérique et sociale, les participants ont à plusieurs reprises émis le souhait de pouvoir simplement décrire des lieux du territoire, raconter des histoires liées à leur patrimoine, sauvegarder la mémoire des plus anciens, parler de leur habitat, de l'histoire d'un quartier, partager leurs connaissances de leur espace de vie.

Dans le contexte plus large du GPV, cette fonction de la plate-forme paraît essentielle : elle permet aux habitants, à travers la description de leur lieu de vie, de se réapproprier cet espace, d'en sauvegarder la mémoire, de lui offrir une identité tout en lui permettant de rester dans l'actualité. En effet, qui mieux que ses habitants, peut raconter les tranches de vie d'un territoire chargé d'histoire et en pleine évolution ?

En s'appuyant sur des expériences menées dans d'autres territoires, l'objectif de cette fonction est d'offrir un espace de publication de type wiki (à l'image d'un service comme Wikipedia) dont l'accès en écriture est relativement aisé et dont la valeur ajoutée réside dans l'écriture collective et incrémentale d'articles et de billets. Ce type d'outil permet à tous de participer à des niveaux de contributions différents. Certains débuteront des articles en décrivant la rue d'un quartier, d'autres pourront y ajouter des photos, modifier ou enrichir le texte accompagnant la description, quand d'autres pourront simplement corriger quelques fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Si dans un premier temps, les multiples articles parfois orphelins (non liés entre eux) peuvent donner un sentiment d'une cacophonie éditoriale, une thématisation (évolutive) à travers de « portails[7] » (culture, sport, histoire, géographie, faune, communes, etc.), des liens hypertextes, donneront progressivement une clarté à l'ensemble.

Plusieurs territoires (villes, "pays", départements) offrent ainsi aux acteurs du territoire un espace de co-production. Pour les wiki territoriaux Brestois (www.wiki-brest.net), de la Manche (www.wikimanche.fr) ou de la Région Picardie (www.encyclopedie.picardie.fr), l'objectif est l'éditorialisation du patrimoine local et le vivre ensemble. Le wiki Toulouse (www.wikitoulouse.fr) se concentre sur une forme d'annuaire local, dans lequel les contributeurs décrivent les rues, les restaurants, les monuments, les activités commerciales présentes, etc. Enfin le wiki Rennes (www.wiki-rennes.fr) a fait le choix de réaliser un autoportrait de Rennes par ses habitants.

L'objectif central de cette fonction de la plate-forme est donc de proposer aux utilisateurs de devenir les acteurs de l'histoire de leur territoire en publiant simplement du contenu thématisé territorial dans une démarche collective et incrémentale. A l'image du projet mené actuellement à Rennes et en accord avec les pistes évoquées par les participants lors des ateliers préparatoires, il s'agira ici de dessiner l'autoportrait (présent et passé) du territoire par ses habitants

[7] Dans le monde des Wikis, on a tendance à parler de portail en lieu et place de catégories ou de thématiques.

4.8.2. Vue de l'utilisateur

4.8.2.1 L'accueil et l'organisation de l'écran

Lorsqu'un utilisateur se rend sur le module « wiki territorial » sans être identifié, il dispose de la possibilité de lire le contenu publié, naviguer dans les portails et rechercher des articles. AU sein de chaque article, des liens permettent de naviguer vers d'autres articles.

Le passage en édition (création d'un article ou modification d'articles existants) nécessite l'identification sur la plate-forme.

L'écran se divise en deux zones :

- **Navigation dans l'espace "wiki territorial" :** une zone de navigation reste toujours visible. Elle se compose de trois blocs :
  - Un bloc « Portails » (voir plus loin), qui permet de retrouver des articles thématisés.
  - Un bloc « Contribuer ». Outre la possibilité de créer un article, ce bloc propose un accès aux règles d'édition, à la charte d'utilisation wiki, à un "bac à sable" permettant d'apprendre l'écriture « wiki », à un guide des bonnes pratiques, etc.
  - Un bloc "communauté". Celui ci permet de retrouver les différents contributeurs du wiki, de s'inscrire à des ateliers d'écriture ou de formation et plus largement de suivre les animations associées au wiki territorial.
- **Corps de l'écran : les contenus**

  Cette zone est réservée à l'affichage des contenus. A l'accueil du wiki, elle présente :
  - Un bloc « éditorial », géré par les administrateurs pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants, et mettre en avant des articles, une thématique, un appel à contributions, etc. ;

- Un bloc « les articles à la une », dans lequel les articles ayant reçu le plus de « votes » (voir § 4.2.3) sont mis en avant ;
- Un bloc « les derniers articles » permet de donner de la visibilité à la production courante sur le wiki. A l'image des « derniers commentaires » sur les blogs, ce bloc remonte automatiquement les dernières productions ;
- Le bloc « images de la semaine », qui met en avant de manière aléatoire certains contenus "images" récemment postés par les participants ;
- Enfin un bouton bien visible « écrire un article» (voir ci-dessous).

4.8.2.2 L'édition (création ou modification)

Les utilisateurs identifiés peuvent utiliser la fonction wiki territorial pour :

- Créer de nouveaux articles, les éditer, les modifier, insérer du contenu ;
- Utiliser l'onglet discussion pour échanger sur un article ;

▶ **Le passage en mode « édition » se fait de deux manières :**

- Lien « Ecrire un article ». L'utilisateur est invité à rentrer un titre, puis à remplir le corps de la page. Le titre deviendra automatiquement un lien. Une fois l'article créé, celui-ci apparaît dans la liste des articles publiés, sans validation a priori. L'administrateur dispose de la possibilité de l'éditer ou le supprimer ;
- L'onglet « modifier » sur un article existant. L'utilisateur ouvre l'article en mode édition et est capable de modifier son contenu, rajouter des informations, corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe, etc. Un deuxième onglet « historique » permet de voir toutes les modifications récentes horodatées qu'a subi l'article. Cette fonction permet de comparer deux versions, de voir les modifications effectuées, de revenir à une version antérieure. Enfin un onglet « discussion » donne la possibilité aux différents utilisateurs collaborant sur un article de discuter du bien fondé de modifications récentes ou envisagées ;

Si l'utilisateur n'est pas encore identifié, il passe par la fonction d'identification (cf. Chapitre 4.1).

▶ **Les outils d'édition doivent proposer les fonctions suivantes :**

- La création de pages en mode "Wysiwyg" (What you see is what you get), qui ne nécessite pas de connaître une syntaxe particulière. Ci-dessous un exemple (En Anglais) de barre d'édition, dans lequel on retrouve les icones et pictogrammes classiques des logiciels de bureautique, qui permettent par exemple de mettre en forme le texte : gras, surligné, italique, couleur de texte, bullet points, lien hypertexte, ajouter des images, etc.:

- Des fonctions d'édition avancées : tables des matières, tableaux…
- L'ajout de tout type de contenus qu'ils soient sonores, visuels, vidéo, etc.

4.8.3. Les fonctions d'administration

▶ **Les administrateurs**

En plus des fonctionnalités dont disposent les utilisateurs, les administrateurs du site peuvent :

- Modifier le bloc « éditorial » de la Une ;
- Modifier les barres de navigation ;
- Créer des portails (Le portail de Cenon, de Bassens, etc.) ;
- Créer et modifier différents articles comme la page des bonnes pratiques, les règles d'éditions, la charte à respecter, etc. ;
- « Figer » des articles qui ne pourront plus être modifiés;
- Supprimer des articles, modifier leur titre, les classer dans des catégories, des portails, etc. ;
- Octroyer des droits de "modérateur" à d'autres utilisateurs ;
- Ranger les articles dans les « portails ».

▶ **Les modérateurs**

Les modérateurs sont des utilisateurs dont les administrateurs estiment que leur publication régulière, leur motivation dans les débats suscités et leurs actions permettent de les élever au rang de modérateur. Les modérateurs sont là pour épauler les administrateurs dans leur taches quotidiennes sans disposer du même niveau de droits.

Les droits limités des modérateurs leur permettent en plus des droits classiques des utilisateurs :

- De valider (a posteriori) de nouveaux articles ou des modifications importantes ;
- De régler les litiges entre utilisateurs lors de discussions, en ayant par exemple la possibilité de clore une discussion ou de revenir à une version précédente d'un article ;
- De classer les articles dans les « portails » sans attendre la validation d'un administrateur ;
- De suggérer de nouvelles catégories et portails, validés ensuite par l'administrateur.

4.8.4. Exigences particulières

Les retours de territoires ayant mis en place des wiki territoriaux sont assez clairs : Cette fonction doit être animée !

- Avant d'ouvrir au public ce module, il est nécessaire d'écrire en amont plusieurs articles, voire des articles « non finis » permettant aux utilisateurs de ce les réapproprier et de donner envie de contribuer. La base d'article doit être assez nourrie pour permettre de commencer à naviguer et donner des exemples de ce que peuvent donner des articles bien édités (titre, liens, descriptions, images, etc.).
- L'animation continue du module est aussi capitale : lancer des appels à contribution, mettre à jour régulièrement la Une, modérer (voir ci dessous) rapidement les contenus, etc.

La vie du wiki de territoire ne peut pas se faire qu'en ligne. Les administrateurs de la plate-forme doivent créer des partenariats avec des associations locales pour leur proposer d'animer certaines parties du site, mais aussi avec des Cyberbases qui pourraient mettre en place des ateliers d'écriture dont la vocation est de mettre en ligne des articles et nourrir la plate-forme. Plus de personnes participent, modifient, plus le système attire de nouveaux contributeurs.

L'architecture des « portails », ainsi que la ligne éditoriale, doivent être pensées en amont : ils permettent de mettre de l'ordre dans le wiki et orienter les utilisateurs potentiels.

4.8.5. A propos de la modération

La modération des contributions sera l'un des éléments clés du wiki. Trop d'interventions de modération peuvent créer de la frustration et décourager la création, pas assez peut dégrader la perception du wiki. Le choix de la modération reste à la discrétion des administrateurs du module wiki. Mais nous recommandons les choix suivants :

- Pas de modération a priori sur la création d'article. L'article écrit par un utilisateur identifié est directement mis en ligne. La modération doit se faire a postériori ;
- Une modération a priori sur les modifications importantes. Par exemple si dans un article plus de x mots sont supprimés, la modification n'apparaît pas en temps réel. Les modérateurs et administrateurs sont prévenus et valident ou pas la modification. Si la modification est mineure elle est modérée a posteriori.

Les études réalisées par des chercheurs sur Wikipedia montrent le rôle important joué par les modérateurs. Souvent certains utilisateurs contribuent très fortement, écrivant de nombreux articles, s'appropriant l'outil, aidant d'autres utilisateurs. Ces utilisateurs sont à choyer en leur conférant par exemple le rôle de modérateur, en leur permettant de participer à la vie du wiki, etc.

Attention tout de même, certains utilisateurs experts après une période d'activité peuvent cesser de contribuer, voire carrément disparaître des participants. Il importe donc de nourrir un « vivier » significatif d'utilisateurs actifs et reconnus.

4.9. Les "mini-portails" thématiques

PINS doit être considérée comme un support de participation et d'initiative au service des projets du GPV, ou des communes qui le constituent : événements culturels ou sportifs, projets structurants tels que le Parc des coteaux, débats autour de projets architecturaux ou de grands aménagements, etc.

Le Comité de Pilotage de la plate-forme doit ainsi identifier, parmi ces projets, ceux qui peuvent bénéficier des ressources de PINS : les outils et moyens de diffusion numériques (agenda partagé, cartographie, wiki, "propositions"…), mais aussi la communauté d'utilisateurs qu'elle fédère.

Chaque projet donne alors naissance à un "mini-portail" thématique, qui réunit autour du thème :

- Des contenus éditoriaux *ad hoc*
- Et des contenus agrégés automatiquement à partir des différentes fonctions de PINS : événements, cartographie, propositions, wiki territorial

4.9.1. Accueil et organisation de l'écran

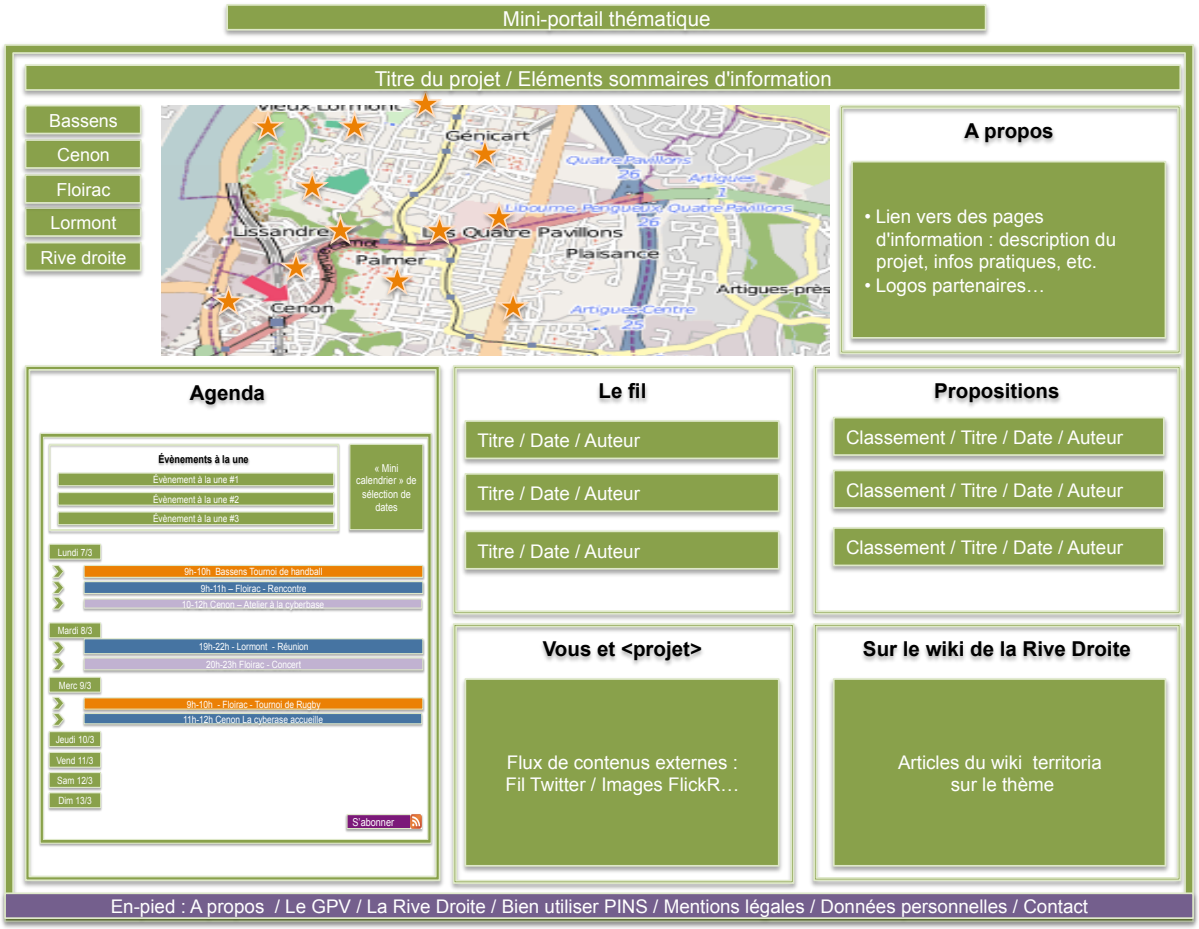

La page doit pouvoir s'organiser de manière très souple, en fonction des besoins liés au projet. Six types de modules doivent pouvoir y être présents ou absents, avec une grande latitude de présentation pour les administrateurs :

Module du mini-portail	Description
A propos	• Accès à des pages d'information décrivant le projet (variables de projet en projet) • Possibilité d'insérer des éléments graphiques tels que les logos des partenaires du projet
Carte	• Un calque dédié au projet • Possibilité de naviguer dans la carte (par commune / à la souris)
Agenda	• Sélection des événements liés au projet
Le fil	• Les *n* derniers articles d'information liés au projet ; accès via un lien à l'ensemble des articles liés au projet
Propositions	• Les *n* dernières propositions liées au projet ; accès via un lien à l'ensemble des propositions liées au projet
Sur le wiki de la rive droite	• Les *n* dernières pages du wiki territorial liées au projet ; accès via un lien à l'ensemble des pages liées au projet
Vous et <nom du projet>	• Insertion de flux de contenus externes, par exemple : images FlickR ; Twits…

4.9.2. Création et administration d'un mini-portail

La création et l'administration d'un mini-portail est du ressort des administrateurs de la plate-forme.

▶ Création du mini-portail

La création du mini-portail implique :

- La création de la page d'accueil et si nécessaire d'une arborescence de pages attachées à cette page
- La définition d'un mot-clé dédié au mini-portail, qui sera affecté aux contenus de la plate-forme qui "remonteront" dans les différents modules
- Si le module cartographique est présent, la création d'un calque dédié au projet
- La sélection éventuelle de sources de contenus externes à intégrer.

Compte tenu de la grande latitude laissée aux administrateurs, ainsi que de la diversité des projets et thèmes dont il pourra être question, il est vraisemblable qu'une intervention spécialisée (graphisme, organisation des écrans et des contenus) sera souvent nécessaire. L'outil PINS devra rendre cette diversité possible.

▶ Administration du mini-portail

L'administration du mini-portail concerne :

- La création et la mise à jour de contenus dédiés, auxquels doit être affecté le mot-clé correspondant au projet
- L'alimentation éventuelle de la carte
- La surveillance des contenus soumis par les utilisateurs (sur les modules cartographie, évenements, propositions et wiki) : tous les utilisateurs n'affecteront pas nécessairement le mot-clé du projet à leurs contenus, même s'ils s'avèrent pertinents. Les administrateurs auront alors la charge d'ajouter ces mots-clés, ou encore d'insérer les "points" ajoutés sur la carte dans le calque relatif au projet.

4.10. Moteur de recherche hyperlocal

Un des enseignements de la première phase du projet, consistant à révéler les ressources numériques du territoire, est que le web local de la rive droite se compose d'ores et déjà de centaines de sites, blogs, profils publics dans Facebook ou d'autres sites "sociaux", parlant et se revendiquant du territoire. Cette richesse déjà collectée, permet de débuter une bonne base de données de ressources numériques.

Les contenus publics contenus dans ces espaces doivent pouvoir être indexés en même temps que ceux de la plate-forme elle-même, dans un moteur de recherche dédié aux contenus web du territoire du GPV, quelle qu'en soit la source.

L'objectif de la fonction moteur de recherche hyperlocal est donc triple :

- Indexer et rendre consultables les contenus des sites repérés lors des enquêtes produites par les premières phases du projet. (Enquêtes réalisées par le laboratoire MICA, par le cabinet Linkfluence, et le laboratoire Ades) ;
- Indexer les contenus produits au sein de la plate-forme et en donner des résultats hiérarchisés en fonctions des différentes fonctions ;
- Indexer par la suite les sites repérés par d'autres démarches ou études, ou proposés par les utilisateurs de la plate-forme.

4.10.1. Accueil et organisation de l'écran

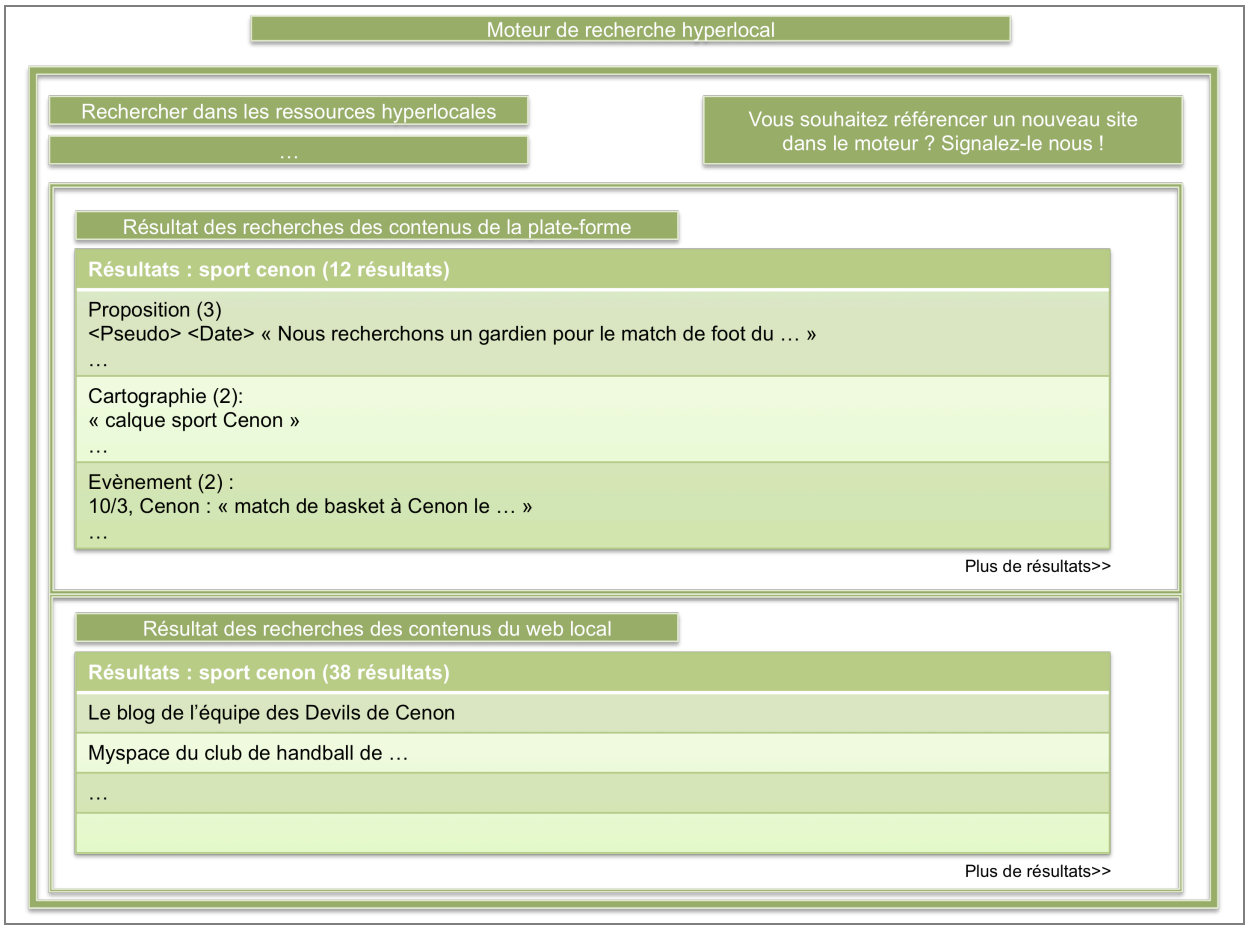

Le champ de recherche est disponible partout sur le site PINS.

Lorsqu'un utilisateur effectue une recherche, les résultats s'affichent sous la forme de deux listes complémentaires :

- Les résultats provenant de la plate-forme elle-même, classés par fonction (Agenda, Propositions, Cartographie, Wiki) et au sein de chaque fonction, d'une manière pertinente (voir plus bas).
- Les résultats provenant de l'indexation de la base de données des sites hyperlocaux, classés par degré de pertinence.

A chaque catégorie de résultat est associé le nombre de pages trouvées par le moteur.

4.10.2. Principes de fonctionnement

▶ Recherche dans les contenus de la plate-forme

Le moteur de recherche de la plate-forme devra être capable d'intégrer l'ensemble des contenus produits et publiés par les utilisateurs que ce soit des pages créées dans le wiki territorial, des calques de carte, les « propositions », les entrées "vivantes" de l'agenda.

Lorsqu'une recherche est effectuée, les résultats sont présentés selon leur pertinence, ainsi que classés par fonctions. Par exemple, lors d'une recherche impliquant les mots clés « sport » et « Cenon », les résultats apparaissent classés par fonctions : les « x » résultats de la fonction « cartographie », les « x » résultats de la fonction « événement », les « x » résultats de la fonction « proposition ».

Fonction	Informations à afficher dans la liste de recherche	Classement
Agenda	Date / Lieu / Titre	Ordre chronologique
Propositions	Auteur / Date / Titre	Pertinence
Wiki territorial	Titre / Date de mise à jour	Pertinence
Cartographie	Commune / Titre / date de mise à jour	Pertinence

Afin de ne pas surcharger les résultats de recherche, seuls trois résultats sont affichés par fonction. L'utilisateur est invité à cliquer pour faire apparaître plus de résultats par fonctions.

▶ Recherche dans le web hyperlocal de la rive droite et contenus

La recherche hyperlocal" s'appuie sur plusieurs bases de données déjà qualifiées :

- La base de données des différents espaces numériques réalisée et collectée par le cabinet Linkfluence. Cette base de données est constituée de 524 espaces numériques (blogs, wiki, page Myspace, etc.) ;
- La base de données des associations locales réalisées par Amélie Bonneau constituée de 263 espaces numériques ;
- La base de données constituée par l'équipe du laboratoire MICA représentant 1116 "expressions numériques" ;

Ces trois bases de données seront communiquées au format Excel. Les sites qu'elles référencent seront indexés dans leur intégralité.

Un deuxième type de contenus doit être intégré dans la base de données du web hyperlocal de la rive droite : les sites proposés par les utilisateurs eux-mêmes. Ils sont de deux catégories :

- Les URL indiquées dans leur profil par les utilisateurs inscrits dans la plate-forme, si ceux-ci ont choisi de rendre ces adresses visibles ;
- Des sites signalés par les utilisateurs, qui doivent être au préalable validés par les administrateurs.

La base de données des espaces numériques hyperlocaux est ainsi mise à jour par les utilisateurs eux-mêmes.

Il est souhaitable que le moteur sache indexer des images et vidéos, y compris celles de profils publics au sein de plates-formes web 2.0 telles que FlickR, Picasa, Youtube, Dailymotion…

Afin d'exploiter ces bases de données, plusieurs outils efficaces existent :

- Google développe un outil gratuit (avec publicité) ou payant (sans publicité) « Google Recherche Personnalisée » http://www.google.com/cse/
- C'est également le cas de Rollyo www.rollyo.com

Ces outils ne sont pas les seuls, mais ils permettent de monter rapidement un moteur de recherche hyperlocal en s'appuyant sur des bases de données d'URL.

4.10.3. Rescanner le web local ?

Afin de remettre à jour la base de données du web local, il pourrait être opportun de passer commande au cabinet Linkfluence pour effectuer une mise à jour de cette base. En effet, la première étude date de mai 2010, si les données sont très probablement encore valables, la structuration du web local évolue très rapidement.

Des mises à jour fondées sur des études de ce type devront pouvoir être effectuées ultérieurement d'une manière simple.

5. FONCTIONS DE BACK-OFFICE

5.1. Les administrateurs

La plate-forme dispose de différents types d'administrateurs :

- Un administrateur général, qui dispose de l'ensemble des droits et qui distribue les droits ;
- Des webmestres GPV, qui dispose de l'ensemble des droits sur les contenus ;
- Des webmestres communaux, qui disposent de droits sur les contenus associés à une commune (dans la mesure où cette information est associée à un contenu).

Les fonctions d'administration sont décrites plus haut, en association avec chaque fonction du cahier des charges.

5.2. Les statistiques

5.2.1. Statistiques de fréquentation

Le site doit fournir des tableaux de bord et des statistiques de fréquentation au meilleur niveau de l'état de l'art. Il est souhaitable qu'elles incluent l'utilisation d'un outil externe de mesure d'audience.

Ces tableaux de bord doivent savoir distinguer :

- Les différentes fonctions
- Chaque page
- Les ressources associées à chaque commune

5.2.2. Statistiques de contribution

L'activité contributive des utilisateurs de la plate-forme doit être mesurée :

Fonction	Statistiques à suivre
Profils	Nombre de profils
Datastore	Nombre de sources indexées
	Nombre de fichiers disponibles
	Nombre de fichiers téléchargés
Propositions	Nombre de propositions
	Nombre de commentaires
	Nombre de messages personnels en réponse à des propositions
Cartographie	Nombre de calques
	Nombre de ressources • Dont : ressources soumises par les utilisateurs
Agenda	Nombre d'événements • Dont : événements fournis par les utilisateurs
	Nombre de sources externes
Wiki	Nombre de pages
	Nombre de modifications substantielles

5.3. Un module complet de gestion de contenus

Outre les fonctions décrites ci-dessus, l'outil sur lequel sera développé PINS doit comprendre un module complet de gestion de contenus web (CMS), permettant aux administrateurs de disposer d'une réelle latitude lors de la création et de la mise à jour de contenus éditoriaux.